

Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada

Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité – Rapport 2024

Rapport 7



Rapport de l'auditeur indépendant | 2024



Bureau du vérificateur général du Canada

Office of the Auditor General of Canada

Rapport d'audit de performance

Le présent rapport fait état des résultats d'un audit de performance réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) en vertu de la [Loi sur le vérificateur général](#) et de la [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#).

Un audit de performance est une évaluation indépendante, objective et systématique de la façon dont le gouvernement gère ses activités et ses ressources et assume ses responsabilités. Les sujets des audits sont choisis en fonction de leur importance. Dans le cadre d'un audit de performance, le BVG peut faire des observations sur le mode de mise en œuvre d'une politique, mais pas sur le bien-fondé de celle-ci.

Les audits de performance sont planifiés, réalisés et présentés conformément aux normes professionnelles d'audit et aux politiques du BVG. Ils sont effectués par des auditrices compétentes et des auditeurs compétents qui :

- établissent les objectifs de l'audit et les critères d'évaluation de la performance;
- recueillent les éléments probants nécessaires pour évaluer la performance en fonction des critères;
- communiquent les constatations positives et négatives;
- tirent une conclusion en regard des objectifs de l'audit;
- formulent des recommandations en vue d'apporter des améliorations s'il y a des écarts importants entre les critères et la performance évaluée.

Les audits de performance favorisent une fonction publique soucieuse de l'éthique et efficace, et un gouvernement responsable qui rend des comptes au Parlement et à la population canadienne.

La publication est également diffusée sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

This publication is also available in English.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la vérificatrice générale du Canada, 2024

Les icônes des objectifs de développement durable des Nations Unies sont utilisées avec leur permission.

Le contenu de cette publication n'a pas été approuvé par les Nations Unies et ne reflète pas le point de vue des Nations Unies ou de ses représentantes et représentants.

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

N° de catalogue FA1-26/2024-1-7F-PDF

ISBN 978-0-660-73754-6

ISSN 2561-1828

Photo de la page couverture : Yuin Lu Hoo/Gettyimages.ca

Survol



Message général

La mise en œuvre des mesures du *Plan de réduction des émissions pour 2030* reste insuffisante pour permettre au Canada d'atteindre sa cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % à 45 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030. Selon les données du gouvernement fédéral de 2022, les émissions ont été réduites de 7,1 % depuis 2005. Cela ne comprend pas les contributions comptables du secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie.

Il s'agit de notre deuxième rapport en vertu de la [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#). Le rapport porte sur les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation des changements climatiques et de nos recommandations connexes, ainsi que sur la transparence du premier rapport d'étape du gouvernement fédéral prévu par la *Loi*. Dans l'ensemble, le gouvernement fédéral avait fait progresser diverses mesures d'atténuation pour favoriser la transition vers la carboneutralité, mais les progrès n'étaient pas suffisants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de sorte à atteindre la cible pour 2030. Il ne reste que six ans pour que la majorité des réductions aient lieu.

Lors de notre examen de 20 mesures du *Plan de réduction des émissions pour 2030* du gouvernement, nous avons constaté que leur mise en œuvre se faisait trop lentement pour permettre la réalisation des réductions d'émissions prévues dans un temps opportun. Les estimations des organisations fédérales concernant les réductions d'émissions prévues de leurs mesures étaient souvent trop optimistes et leurs évaluations de l'optimisation des ressources pour la population canadienne variaient. Toutefois, la mise en œuvre de certaines mesures – le versement du financement pour les véhicules à émission zéro, par exemple – se déroulait comme prévu.

Nous avons aussi évalué les progrès réalisés par les organisations fédérales dans la mise en œuvre de 41 recommandations formulées dans 7 rapports sur les changements climatiques que nous avons publiés depuis 2021. Les organisations fédérales ont fait des progrès dans la mise en œuvre des mesures pour donner suite à nos recommandations. Toutefois, elles n'ont pas respecté leurs échéances prévues pour certaines recommandations.

Environnement et Changement climatique Canada a publié son premier rapport d'étape en décembre 2023, comme l'exige la *Loi*. Le Ministère aurait pu améliorer son rapport en décrivant mieux les progrès des mesures et en fournissant de l'information plus détaillée sur les éléments inclus dans ses projections d'émissions nationales.

L'ensemble des travaux que nous avons effectués sur les engagements du Canada pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre indique que les enjeux se font de plus en plus importants chaque année et que la possibilité de réduire les émissions pour atteindre les cibles de 2030 et de 2050 s'amenuise rapidement. Le gouvernement fédéral doit accélérer le rythme de la mise en œuvre de mesures efficaces.

Principales constatations et données clés



- Il reste 6 ans pour atteindre la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % à 45 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030. Les données montraient que le Canada avait réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 7,1 % en date de 2022 (exclu la contribution comptable du secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie).
- En 2023, le gouvernement fédéral a publié son premier rapport d'étape sur le *Plan de réduction des émissions pour 2030* en vertu de la *Loi*, et il a fait état de 149 mesures favorisant les réductions des émissions de gaz à effet de serre.
- Sur les 20 mesures auditées qui étaient en cours d'élaboration ou de mise en œuvre par le gouvernement fédéral, seulement 9 progressaient comme prévu, 9 connaissaient des difficultés et 2 présentaient des obstacles majeurs, notamment des retards dans l'atteinte des jalons.
- Pour 41 recommandations de nos audits antérieurs sur les changements climatiques, nous avons constaté que, depuis 2021, les organisations fédérales avaient entrepris de mettre en œuvre 16 recommandations, avaient fait progresser la mise en œuvre de 22 recommandations et n'avaient pas mis en œuvre 3 recommandations.
- Dans son premier rapport d'étape sur le *Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030*, Environnement et Changement climatique Canada a raté des occasions d'accroître la transparence, notamment en publiant des jalons et des calendriers pour la mise en œuvre de chacune des mesures.

Les [Recommandations et réponses](#) se trouvent à la fin du présent rapport.

Table des matières

Introduction	1
Constatations et recommandations	7
Les organisations fédérales avaient fait des progrès, mais avaient éprouvé des difficultés dans la mise en œuvre efficace de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d’ici 2030	7
Les organisations fédérales avaient fait progresser diverses mesures	9
La mise en œuvre des mesures clés était trop lente	11
Les mesures de financement ne permettraient pas de réduire les émissions tel qu’initialement estimées	12
Les évaluations de l’optimisation des ressources variaient	13
Les organisations fédérales avaient tenu compte de l’incidence des mesures sur divers groupes, mais la mise en œuvre auprès des peuples autochtones n’avait pas progressé comme prévu	14
Les organisations fédérales avaient fait progresser la mise en œuvre de mesures donnant suite à nos recommandations, mais ces mesures n’étaient pas toujours opportunes ou ne répondaient pas toujours complètement à nos recommandations	15
Les mesures prises en réponse à nos recommandations n’avaient pas toujours été mises en œuvre en temps opportun	16
Les réponses et les mesures ne donnaient pas toujours suite à nos recommandations	18
Le premier rapport d’étape d’Environnement et Changement climatique Canada a manqué des occasions d’améliorer la transparence	19
Le Ministère avait consulté et mobilisé les parties intéressées	20
Le Ministère n’avait pas appliqué les pratiques exemplaires de sorte à rendre compte des mesures avec transparence	21
L’absence de hiérarchisation des mesures et la responsabilité fragmentée à l’égard de la réduction des émissions ont persisté	24

Conclusion	25
À propos de l’audit	26
Recommandations et réponses	34
Annexe A – Préoccupations soulevées dans d’autres rapports d’audit concernant les progrès des mesures de réduction des émissions	37
Annexe B – Mesures examinées	39

Introduction

Pourquoi avons-nous effectué cet audit?



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Source : Nations Unies

7.1 Les changements climatiques constituent l'un des défis déterminants de notre époque. Le Canada et plus de 190 autres parties ont pris l'engagement de passer à l'action dans le cadre de l'Accord de Paris des Nations Unies, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'objectif de développement durable 13, qui consiste à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Au titre de ces engagements, les pays sont invités à incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales (cible 2 de l'objectif de développement durable 13).

7.2 Le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % à 45 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030 et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. En 2022, les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada se chiffraient à 708 mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (Mt éq. CO₂), sans compter la contribution comptable du secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie. Il s'agit d'une diminution de 7,1 % (54 Mt éq. CO₂) par rapport à 2005 mais d'une augmentation nette de 16 % par rapport à 1990 (voir la [pièce 7.1](#)).

7.3 Pour atteindre la cible de 2030, la plus grande part des réductions d'émissions devra survenir au cours des six prochaines années. Le Canada reste le membre le moins performant des pays du Groupe des Sept depuis 1990 et 2005 (voir la [pièce 7.2](#)).

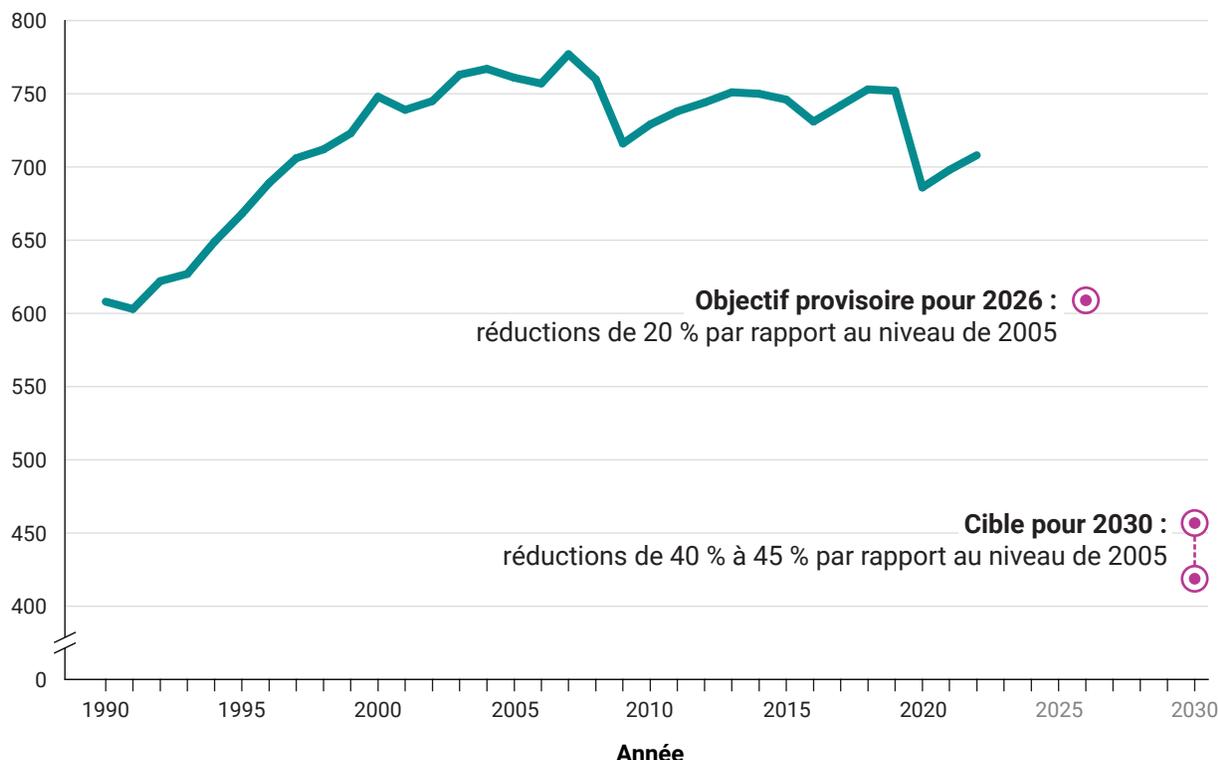
7.4 La *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* est entrée en vigueur en 2021. Cette loi vise à promouvoir la transparence et la responsabilité dans le contexte des efforts déployés par le gouvernement fédéral pour que le Canada atteigne la carboneutralité d'ici 2050.

7.5 En mars 2022, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a publié le *Plan de réduction des émissions pour 2030*. Ce premier plan publié en vertu de la *Loi* décrit les **mesures**¹ que le gouvernement fédéral entend prendre pour atteindre la cible du Canada pour 2030. Nous avons publié un [rapport sur le Plan de réduction des émissions pour 2030](#) en novembre 2023, dans lequel nous avons conclu que les renseignements manquants et incohérents, les retards dans la mise en œuvre de mesures importantes et le manque de fiabilité des projections avaient entravé la crédibilité du plan. Le plan n'a pas été mis à jour depuis cet audit.

¹ **Mesures** — Mesures gouvernementales décrites dans le plan de lutte contre les changements climatiques et conçues pour aider le Canada à atteindre ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les mesures peuvent être législatives, réglementaires ou financières, ou prendre la forme de programmes de soutien.

Pièce 7.1 – Projections des émissions de gaz à effet de serre au Canada, objectif et cible

Émissions de gaz à effet de serre
(en mégatonnes d'équivalent
en dioxyde de carbone)



Note : Les contributions comptables du secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie n'ont pas été incluses parce que ces valeurs n'avaient pas encore été publiées.

Source : D'après des données du Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, Environnement et Changement climatique Canada, 2024

Pièce 7.1 – Projections des émissions de gaz à effet de serre au Canada, objectif et cible – version textuelle

Ce graphique montre les émissions de gaz à effet de serre du Canada de 1990 à 2022. Le total des émissions de gaz à effet de serre du Canada était de 708 mégatonnes de dioxyde de carbone, ce qui représente une baisse par rapport à 2005, où les émissions se chiffraient à 761 mégatonnes, mais une hausse par rapport à 1990, où les émissions se chiffraient à 608. Les quantités précises d'émissions de 1990 à 2022 sont les suivantes :

En 1990, les émissions de gaz à effet de serre du Canada se chiffraient à 608 mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone. En 1991, les émissions sont tombées à 603 mégatonnes. En 1992, elles ont atteint 622 mégatonnes. En 1993, elles ont atteint 627 mégatonnes. En 1994, elles ont atteint 649 mégatonnes. En 1995, elles ont atteint 668 mégatonnes. En 1996, elles ont atteint 689 mégatonnes. En 1997, elles ont atteint 706 mégatonnes. En 1998, elles ont atteint 712 mégatonnes. En 1999, elles ont atteint 723 mégatonnes.

En 2000, les émissions ont atteint 748 mégatonnes. En 2001, elles sont tombées à 739 mégatonnes. En 2002, elles ont atteint 745 mégatonnes. En 2003, elles ont atteint 763 mégatonnes. En 2004, elles ont atteint 767 mégatonnes. En 2005, elles sont tombées à 761 mégatonnes. En 2006, elles sont tombées à 757 mégatonnes. En 2007, elles ont atteint 777 mégatonnes. En 2008, elles sont tombées à 760 mégatonnes. En 2009, elles sont tombées à 716 mégatonnes.

Pièce 7.1 – suite de la version textuelle

En 2010, les émissions ont atteint 729 mégatonnes. En 2011, elles ont atteint 738 mégatonnes. En 2012, elles ont atteint 744 mégatonnes. En 2013, elles ont atteint 751 mégatonnes. En 2014, elles ont légèrement baissé, pour atteindre 750 mégatonnes. En 2015, elles sont tombées à 746 mégatonnes. En 2016, elles sont tombées à 731 mégatonnes. En 2017, elles ont atteint 742 mégatonnes. En 2018, elles ont atteint 753 mégatonnes. En 2019, elles ont légèrement baissé, pour atteindre 752 mégatonnes.

En 2020, les émissions sont tombées à 686 mégatonnes. En 2021, elles ont atteint 698 mégatonnes. Enfin, en 2022, elles ont atteint 708 mégatonnes.

Le graphique montre aussi l'objectif provisoire pour 2026, lequel consiste en des réductions de 20 % par rapport au niveau de 2005. Cela veut dire que les émissions de gaz à effet de serre du Canada devraient être de 609 mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone d'ici 2026.

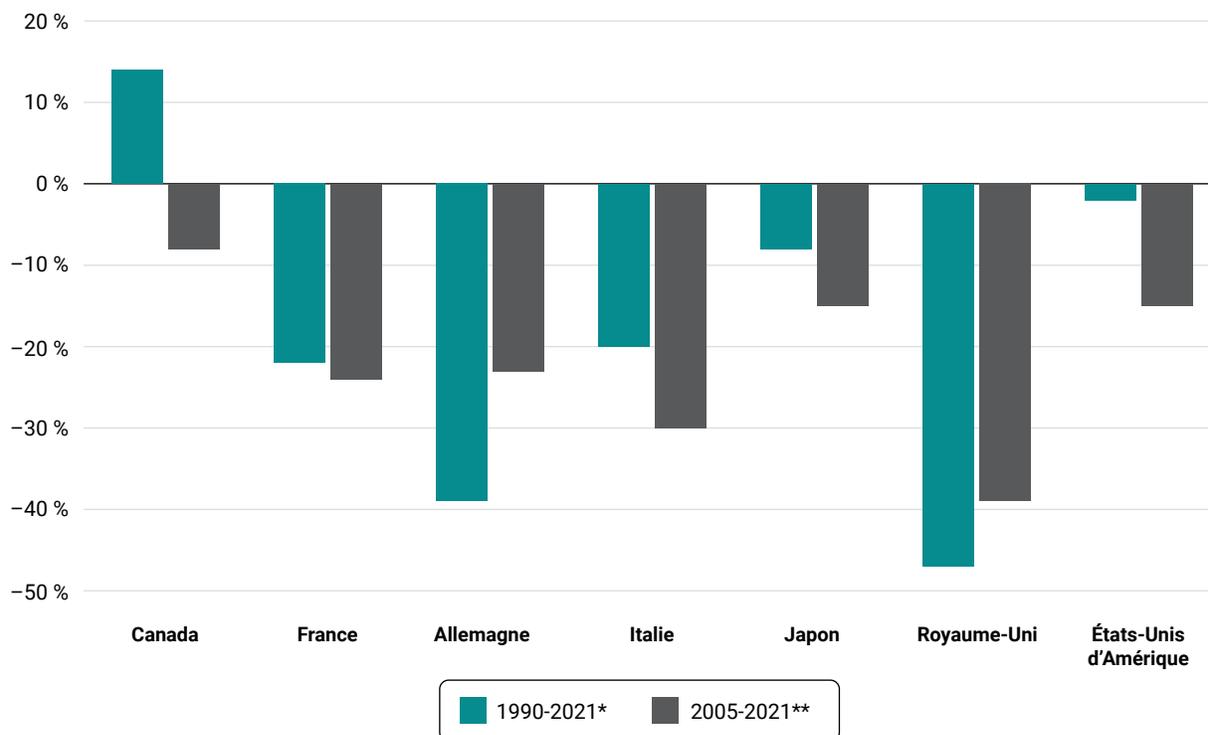
Enfin, le graphique montre la cible pour 2030, laquelle consiste en des réductions de 40 % à 45 % par rapport au niveau de 2005. Cela veut dire que les émissions de gaz à effet de serre du Canada devraient se situer entre 419 et 457 mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone d'ici 2030.

Note : Les contributions comptables du secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie n'ont pas été incluses parce que ces valeurs n'avaient pas encore été publiées.

Source : Données fondées sur le Rapport d'inventaire national 1990-2022 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, Environnement et Changement climatique Canada, 2024

Pièce 7.2 – Performance des pays du Groupe des Sept en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Variation en pourcentage des émissions de gaz à effet de serre



* L'année de référence pour la déclaration des émissions et l'évaluation du progrès dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est 1990.

** L'année de référence choisie par le Canada pour sa cible de 2030 dans le cadre de l'Accord de Paris est 2005.

Sources : Rapports d'inventaire national de 1990-2021 des pays ci-dessus

Pièce 7.2 – Performance des pays du Groupe des Sept en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre – version textuelle

Ce graphique compare les réductions d'émissions de gaz à effet de serre au sein des pays du Groupe des Sept sur deux périodes : de 1990 à 2021 et de 2005 à 2021. L'année de référence pour la déclaration des émissions et l'évaluation du progrès dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est 1990. L'année de référence choisie par le Canada pour sa cible de 2030 dans le cadre de l'Accord de Paris est 2005.

Le Canada affiche le pire rendement parmi les pays du Groupe des Sept pour les deux périodes. Les variations en pourcentage des émissions de gaz à effet de serre pour les sept pays sont les suivantes :

Pour le Canada, la variation en pourcentage était de +14 % entre 1990 et 2021 et de -8 % entre 2005 et 2021. Pour la France, la variation en pourcentage était de -22 % entre 1990 et 2021 et de -24 % entre 2005 et 2021. Pour l'Allemagne, la variation en pourcentage était de -39 % entre 1990 et 2021 et de -23 % entre 2005 et 2021. Pour l'Italie, la variation en pourcentage était de -20 % entre 1990 et 2021 et de -30 % entre 2005 et 2021. Pour le Japon, la variation en pourcentage était de -8 % entre 1990 et 2021 et de -15 % entre 2005 et 2021. Pour le Royaume-Uni, la variation en pourcentage était de -47 % entre 1990 et 2021 et de -39 % entre 2005 et 2021. Enfin, pour les États-Unis d'Amérique, la variation en pourcentage était de -2 % entre 1990 et 2021 et de -15 % entre 2005 et 2021.

Source : Rapports d'inventaire national de 1990-2021 pour les pays ci-dessus

7.6 En décembre 2023, le ministre a publié le premier rapport d'étape sur le *Plan de réduction des émissions pour 2030*. Le rapport fait état de 149 mesures et sous-mesures touchant 11 secteurs et catégories économiques. La mise en œuvre de ces mesures est dirigée par 20 organisations fédérales. Le rapport indiquait que ces mesures permettraient de réduire les émissions de 36,2 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030. Il y était reconnu que le Canada avait du travail à faire et que des mesures additionnelles seraient nécessaires pour respecter l'engagement de réduction des émissions d'ici 2030.

7.7 En 2021, le commissaire à l'environnement et au développement durable a publié le rapport intitulé [Leçons tirées de la performance du Canada dans le dossier des changements climatiques](#). Ce rapport présente huit leçons qui peuvent être tirées des échecs répétés du Canada à atteindre ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

7.8 Depuis 2021, le commissaire à l'environnement et au développement durable a publié 15 rapports sur les mesures de lutte contre les changements climatiques. Ces rapports ont examiné 11 mesures prévues dans le *Plan de réduction des émissions pour 2030*. Dans ces rapports d'audit, nous avons fait des constatations semblables sur la mise en œuvre de ces mesures (voir [l'annexe A](#)), notamment :

- des retards dans la mise en œuvre;
- le manque d'orientation du gouvernement fédéral dans les secteurs émergents;
- des estimations de réduction non fiables;

l'absence d'évaluations de l'optimisation des ressources liées aux mesures de réduction des émissions;

- le manque de transparence en ce qui concerne les réductions et les projections d'émissions;
- des problèmes liés à l'équité des mesures pour les groupes vulnérables et les peuples autochtones.

7.9 Nos travaux d'audit sur les changements climatiques contribuent à un projet mondial appelé ClimateScanner. Il s'agit d'une initiative du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques, qui est dirigée par la Cour fédérale des comptes du Brésil. Le projet donnera un aperçu mondial de l'action climatique des gouvernements nationaux fondé sur l'évaluation de l'information soumise par les bureaux d'audit nationaux participants. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter [la page d'accueil du présent rapport sur notre site Web](#).

Ce que nous avons audité

7.10 Cet audit visait à déterminer si :

- les organisations fédérales sélectionnées avaient fait progresser la mise en œuvre de certaines mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada;
- ces organisations avaient fait progresser la mise en œuvre de nos recommandations connexes;
- Environnement et Changement climatique Canada avait rendu compte des progrès de manière transparente.

Nous avons évalué la performance des organisations en fonction de divers résultats attendus. Ceux-ci avaient été établis notamment d'après la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* et la [Loi sur le vérificateur général](#).

7.11 Dans le cadre de l'audit, nous avons examiné les progrès réalisés par 7 organisations fédérales dans la mise en œuvre de 20 mesures visant à réduire les émissions en fonction de 7 critères. Nous avons choisi ces critères en nous fondant sur les constatations de nos audits antérieurs ainsi que les pratiques exemplaires internationales du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres autorités internationales en la matière. Les mesures peuvent être assorties d'objectifs qui diffèrent et s'appuyer sur différents instruments de politique ou différentes échelles, ce qui rend les comparaisons difficiles. Par conséquent, le rapport les évalue toutes en fonction d'un ensemble commun de critères, à savoir :

- le respect des délais de mise en œuvre;
- la fiabilité des réductions d'émissions estimatives;

- les changements dans la conception;
- les systèmes d'évaluation et de suivi des résultats;
- l'évaluation de l'optimisation des ressources;
- les défis liés à la pluralité des administrations;
- **l'analyse comparative entre les sexes plus²** et la prise en compte des peuples autochtones.

7.12 Nous avons aussi examiné les progrès réalisés par 4 organisations fédérales dans la mise en œuvre de 41 recommandations formulées dans 7 de nos rapports antérieurs sur les changements climatiques (voir la [pièce 7.3](#)). L'audit a aussi examiné le rapport d'étape 2023 sur le *Plan de réduction des émissions pour 2030*. La section intitulée **À propos de l'audit** du présent rapport donne des précisions sur les organisations fédérales sélectionnées et la méthode d'audit.

Pièce 7.3 – Organisations fédérales visées par l'audit

Organisations	Mesures	Recommandations d'audits antérieurs
Environnement et Changement climatique Canada	5	23
Ressources naturelles Canada	8	15
Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (anciennement Infrastructure Canada)	3	6
Banque de l'infrastructure du Canada	3	-
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	2	-
Conseil national de recherche du Canada	1	-
Transports Canada	1	-
Bureau du Conseil privé	-	2

Note : Le nombre total de mesures et de recommandations ne correspond pas aux données fournies dans les [paragraphe 7.11 et 7.12](#) parce que certaines mesures et recommandations visaient plusieurs organisations fédérales.

2 Analyse comparative entre les sexes plus – Processus analytique qui fournit une méthode rigoureuse pour évaluer les inégalités systémiques ainsi qu'un moyen de déterminer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur divers groupes de personnes, dont les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre. L'indication « plus » dans la désignation reconnaît que l'analyse comparative entre les sexes ne se limite pas aux différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) : elle prend en compte de nombreux autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge et les habiletés physiques ou mentales.

Source : D'après une définition de Femmes et Égalité des genres Canada

Constatations et recommandations

Les organisations fédérales avaient fait des progrès, mais avaient éprouvé des difficultés dans la mise en œuvre efficace de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030

Ce que nous avons constaté

7.13 Nous avons examiné 20 mesures d'atténuation en cours d'élaboration ou de mise en œuvre par le gouvernement fédéral dans le cadre du *Plan de réduction des émissions pour 2030*. Ces mesures variaient, comprenant aussi bien des règlements que des programmes de financement et des normes nationales. Nous avons constaté que les organisations fédérales avaient fait des progrès dans la mise en œuvre efficace des mesures d'atténuation que nous avons examinées. Toutefois, nous avons relevé des lacunes dans la mise en œuvre efficace de bon nombre de mesures, ce qui nuit à la capacité du Canada à atteindre la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030.

7.14 Sur les 20 mesures que nous avons examinées, nous avons constaté que 9 étaient sur la bonne voie, 9 connaissaient des difficultés de mise en œuvre et 2 présentaient des obstacles majeurs qui nuisaient à la capacité de réduire efficacement les émissions d'ici 2030 (voir la [pièce 7.4](#)). Nos observations sont présentées dans les [paragraphe 7.17 à 7.33](#). L'[annexe B](#) comprend une liste complète des mesures examinées ainsi que notre évaluation.

7.15 Cette constatation est appuyée par les observations suivantes :

- Les organisations fédérales avaient fait progresser diverses mesures. [En savoir plus.](#)
- La mise en œuvre des mesures clés était trop lente. [En savoir plus.](#)
- Les mesures de financement ne permettraient pas de réduire les émissions tel qu'initialement estimées. [En savoir plus.](#)
- Les évaluations de l'optimisation des ressources variaient. [En savoir plus.](#)
- Les organisations fédérales avaient tenu compte de l'incidence des mesures sur divers groupes, mais la mise en œuvre auprès des peuples autochtones n'avait pas progressé comme prévu. [En savoir plus.](#)

Pièce 7.4 – Des difficultés liées à la mise en œuvre efficace des mesures nuisent à la capacité du Canada à atteindre la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030

Mesures dans le cadre desquelles des réductions d'émissions de gaz à effet de serre de 0,5 mégatonne ou plus sont prévues d'ici 2030

 Obstacles importants à la mise en œuvre	 Difficultés de mise en œuvre	 Mise en œuvre sur la bonne voie
<ul style="list-style-type: none"> • Plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau règlement visant à réduire les émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement • Codes modèles nationaux du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification • Secteur d'investissement prioritaire : l'énergie propre • Secteur d'investissement prioritaire : les infrastructures vertes • Objectifs de vente réglementés pour les véhicules zéro émission • Règlement sur le méthane dans le secteur du pétrole et du gaz

Mesures dans le cadre desquelles des réductions d'émissions de gaz à effet de serre de moins de 0,5 mégatonne sont prévues d'ici 2030

 Obstacles importants à la mise en œuvre	 Difficultés de mise en œuvre	 Mise en œuvre sur la bonne voie
<ul style="list-style-type: none"> • Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds pour le transport actif • Fonds pour le transport en commun à zéro émission • Stratégie canadienne pour les bâtiments verts • Programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées • Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural • Plan d'action canadien des petits réacteurs modulaires • Règlement sur l'électricité propre 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme fédéral d'incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission • Secteur d'investissement prioritaire : le transport en commun • Programme Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord • Subvention canadienne pour des maisons plus vertes

Importance de cette constatation

7.16 Cette constatation est importante parce qu'il est essentiel de faire progresser la mise en œuvre de mesures d'atténuation efficaces pour permettre au Canada de réduire considérablement et rapidement ses émissions de gaz à effet de serre de sorte à éviter les effets graves des changements climatiques. Étant donné les antécédents du pays, il est important de tenir le gouvernement du Canada responsable de ses engagements et de ses actions, et de suivre ses progrès dans la mise en œuvre des mesures qui l'aideront à atteindre ses cibles de réduction des émissions.

Les organisations fédérales avaient fait progresser diverses mesures

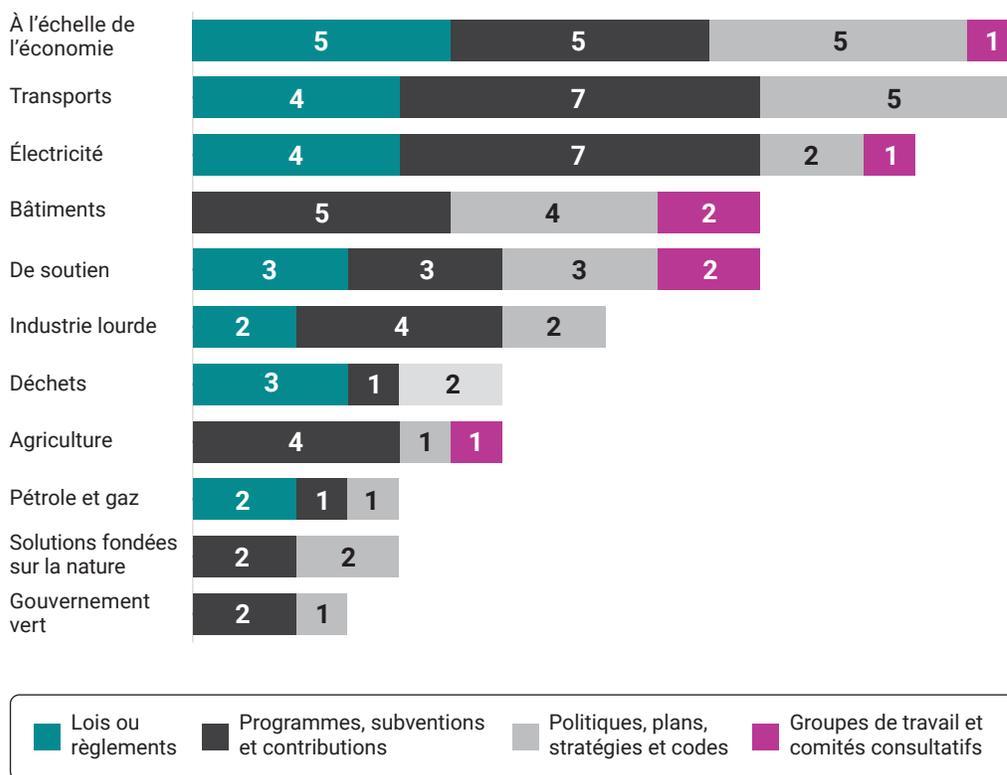
Constatations

7.17 Le rapport d'étape de 2023 sur le Plan de réduction des émissions avait fait état de diverses mesures et sous-mesures visant à contribuer directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou à permettre à d'autres mesures de le faire. Il y avait plus de 40 programmes de financement; 20 politiques, plans, stratégies et codes; 20 instruments législatifs et réglementaires; au moins 7 groupes de travail et comités (voir la [pièce 7.5](#)). Ainsi le *Règlement sur l'électricité propre* vise une réduction directe par la réglementation des émissions du secteur de l'électricité, et le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification vise à soutenir des projets de production d'électricité – notamment solaire et éolienne – de grande envergure pour décarboner le système électrique.

7.18 Depuis notre [rapport de l'an dernier sur le Plan de réduction des émissions pour 2030](#), Environnement et Changement climatique Canada a fait des progrès en ce qui concerne l'élaboration de règlements clés. Par exemple, en décembre 2023, le Ministère a publié la version provisoire d'un règlement visant à renforcer le règlement existant sur le méthane du secteur pétrolier et gazier. Toutefois, la réduction des émissions associée à cette mesure commencera seulement une fois que ce règlement aura été finalisé et mis en œuvre.

7.19 Nous avons constaté que 10 des 12 programmes de financement fédéral visant à inciter à la réduction des émissions avaient atteint les jalons établis. Par exemple, la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes, gérée par Ressources naturelles Canada, a reçu un grand nombre de demandes et tous les fonds au titre du programme ont été entièrement engagés en 2024, avant la date de fin prévue de 2027. Nous avons également constaté que la mise en œuvre des investissements dans le secteur des transports avait progressé, notamment les investissements prioritaires de la Banque de l'infrastructure du Canada dans le transport en commun.

Pièce 7.5 – Les organisations fédérales avaient fait progresser diverses mesures



Source : D'après des renseignements tirés du Rapport d'étape de 2023 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030, Environnement et Changement climatique Canada

Pièce 7.5 – Les organisations fédérales ont fait progresser diverses mesures – version textuelle

Ce tableau illustre, en ordre descendant, le nombre de mesures que les organisations fédérales ont fait progresser, réparties dans 11 secteurs, comme suit :

À l'échelle de l'économie, il y avait les 16 mesures suivantes : 5 textes législatifs ou réglementaires; 5 programmes, subventions et contributions; 5 politiques, plans, stratégies et codes; et 1 groupe de travail ou comité consultatif.

Dans le secteur des transports, il y avait les 16 mesures suivantes : 4 textes législatifs ou réglementaires; 7 programmes, subventions et contributions; et 5 politiques, plans, stratégies et codes.

Dans le secteur de l'électricité, il y avait les 14 mesures suivantes : 4 textes législatifs ou réglementaires; 7 programmes, subventions et contributions; 2 politiques, plans, stratégies et codes; et 1 groupe de travail ou comité consultatif.

Dans le secteur des bâtiments, il y avait les 11 mesures suivantes : 5 programmes, subventions et contributions; 4 politiques, plans, stratégies et codes; et 2 groupes de travail ou comités consultatifs.

Il y avait 11 mesures de soutien : 3 textes législatifs ou réglementaires; 3 programmes, subventions et contributions; 3 politiques, plans, stratégies et codes; et 2 groupes de travail ou comités consultatifs.

Dans le secteur de l'industrie lourde, il y avait les 8 mesures suivantes : 2 textes législatifs ou réglementaires; 4 programmes, subventions et contributions; et 2 politiques, plans, stratégies et codes.

Dans le secteur des déchets, il y avait les 6 mesures suivantes : 3 textes législatifs ou réglementaires; 1 programme, subvention ou contribution; et 2 politiques, plans, stratégies et codes.

Pièce 7.5 – Suite de la version textuelle

Dans le secteur de l'agriculture, il y avait les 6 mesures suivantes : 4 programmes, subventions et contributions; 1 politique, plan, stratégie ou code; et 1 groupe de travail ou comité consultatif.

Dans le secteur du pétrole et du gaz, il y avait les 4 mesures suivantes : 2 textes législatifs ou réglementaires; 1 programme, subvention ou contribution; et 1 politique, plan, stratégie ou code.

Il y avait les 4 solutions fondées sur la nature suivantes : 2 programmes, subventions et contributions et 2 politiques, plans, stratégies et codes.

Enfin, il y avait les 3 mesures d'écologisation du gouvernement (gouvernement vert) suivantes : 2 programmes, subventions et contributions et 1 politique, plan, stratégie ou code.

Source : D'après de l'information tirée du Rapport d'étape de 2023 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030, Environnement et Changement climatique Canada

7.20 L'amélioration de la conception et de la mise en œuvre des mesures existantes est un moyen efficace et efficient pour les organisations fédérales d'accroître le potentiel de réduction des émissions. Nous avons constaté que certaines mesures existantes étaient renforcées ou élargies, comme le récent projet de modification du règlement visant à réduire le méthane du secteur pétrolier et gazier et l'investissement prioritaire de la Banque de l'infrastructure du Canada dans le secteur de l'énergie propre. Le rapport d'étape a relevé d'autres mesures, comme celles liées aux véhicules à émission zéro dans le secteur des transports, qui pourraient être améliorées.

La mise en œuvre des mesures clés était trop lente

Constatations

7.21 Dans notre rapport d'audit de 2023, nous avons constaté qu'Environnement et Changement climatique Canada n'avait pas atteint les jalons établis pour quatre règlements, dont le [Règlement sur les combustibles propres](#). Dans le cadre du présent audit, nous avons constaté que le Ministère n'avait toujours pas atteint ses jalons concernant l'élaboration de règlements. Par exemple, nous avons constaté que les informations détaillées sur le plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier qui devaient être communiquées au début de 2023 ne l'ont été qu'en décembre 2023. Au départ, le projet de règlement devait être publié en décembre 2023, puis révisé à la mi-2024. Or, en date de juillet 2024, le projet de règlement n'avait pas encore été publié.

7.22 Nous avons aussi constaté que l'élaboration d'un code modèle national du bâtiment assorti d'exigences en matière d'efficacité énergétique pour les transformations des bâtiments existants avait pris beaucoup de temps. Le gouvernement fédéral s'est engagé pour la première fois dans son plan climatique de 2016 à élaborer

un code modèle pour les bâtiments existants d'ici 2022. Certaines dispositions concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments et des transformations ont été mises à jour dans la publication de 2022. Toutefois, les informations détaillées propres aux transformations des bâtiments existants étaient alors prévues pour la version 2025 des codes. En date de juillet 2024, les dispositions proposées étaient en attente d'une approbation définitive.

7.23 La réduction des émissions de gaz à effet de serre exige des efforts de tous les ordres de gouvernement. Nous avons constaté que pour 15 mesures examinées sur 20, des défis liés à la pluralité des administrations étaient survenus au moment de leur élaboration ou de leur mise en œuvre. Ces défis avaient une incidence sur le caractère opportun des mesures dans les secteurs des transports, du pétrole et du gaz, de l'électricité et des bâtiments. Par exemple, les provinces ont soulevé des inquiétudes concernant le projet de règlement sur l'électricité propre, y compris les effets sur les coûts et l'abordabilité des tarifs. Le Ministère a proposé des mesures pour apaiser ces inquiétudes, notamment une marge de manœuvre dans l'application de la norme de rendement. Toutefois, certaines provinces continuent d'exprimer des préoccupations au sujet du règlement.

7.24 Depuis la diffusion des projections antérieures en 2022 par Environnement et Changement climatique Canada, aucune nouvelle mesure fédérale importante n'a été incluse dans la modélisation. En fait, les hypothèses concernant certaines mesures ont été révisées pour tenir compte de la mise en œuvre lente, de sorte que les réductions d'émissions prévues sont plus faibles que ce qui avait été établi antérieurement. La baisse récente des réductions d'émissions prévues pour 2030 n'était pas attribuable à des mesures climatiques prises par les gouvernements, mais plutôt à des révisions des données ou des méthodes utilisées dans la modélisation.

Les mesures de financement ne permettraient pas de réduire les émissions tel qu'initialement estimées

Constatations

7.25 Nous avons constaté que les organisations fédérales avaient utilisé diverses approches pour estimer les réductions d'émissions lors de la conception de leurs mesures. Toutefois, au cours de la mise en œuvre des différentes mesures, certaines des estimations initiales avaient été surestimées en raison d'hypothèses trop optimistes quant à la rapidité de la mise en œuvre et à l'adhésion au programme.

7.26 Nous avons constaté que les estimations initiales de réduction d'émissions pour 6 mesures de financement sur les 12 que nous avons évaluées étaient supérieures aux estimations révisées. Par exemple,

les estimations pour la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes sont passées de 820 à 487 kilotonnes d'équivalent en dioxyde de carbone du fait que les propriétaires de maison entreprenaient des rénovations plus chères que prévu au départ, comme l'installation d'une thermopompe plutôt que la rénovation de l'isolation de la maison, ce qui a réduit le nombre de participantes et de participants et les estimations d'émissions.

7.27 Comme de nombreuses mesures interagissent entre elles et se recoupent, certaines financent les mêmes projets ou ciblent les mêmes réductions d'émissions. Nous avons constaté que certaines organisations étaient incapables d'attribuer les contributions aux réductions d'émissions à leurs différentes mesures. Par exemple, les investissements prioritaires dans l'énergie propre de la Banque de l'infrastructure du Canada et le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification de Ressources naturelles Canada finançaient les mêmes projets et visaient les mêmes réductions d'émissions prévues. Cela peut entraîner une surestimation de la contribution de la mesure aux réductions d'émissions.

Les évaluations de l'optimisation des ressources varient

Constatations

7.28 Nous nous serions attendus à ce que les organisations fédérales aient évalué l'optimisation des ressources pour les mesures incluses dans le *Plan de réduction des émissions pour 2030* et à ce que ces évaluations tiennent compte des réductions d'émissions. L'évaluation de l'optimisation des ressources peut être un critère pour déterminer l'efficacité des mesures d'atténuation. Sur les 20 mesures que nous avons examinées, 8 étaient assorties d'une évaluation de l'optimisation des ressources tenant compte des réductions d'émissions, 7 étaient assorties d'évaluations qui ne tenaient pas compte des réductions d'émissions et 5 n'étaient pas assorties d'évaluations.

7.29 Il peut être difficile d'évaluer l'optimisation des ressources consacrées à la réduction des émissions étant donné la diversité des mesures d'atténuation. Certaines mesures donnent lieu à des réductions d'émissions directes alors que d'autres soutiennent ou renforcent d'autres mesures et contribuent indirectement aux réductions d'émissions. Toutefois, il est important d'établir une façon commune d'évaluer les avantages et la valeur dérivée d'une mesure pour comprendre son efficacité et les coûts qu'elle représente pour la population canadienne. Le gouvernement fédéral n'a pas établi d'approche pangouvernementale uniforme pour évaluer l'optimisation des ressources pour tous les types de mesures de réduction des émissions.

Les organisations fédérales avaient tenu compte de l'incidence des mesures sur divers groupes, mais la mise en œuvre auprès des peuples autochtones n'avait pas progressé comme prévu

Constatations

7.30 Pour les 20 mesures que nous avons examinées, nous avons constaté que les organisations fédérales avaient pris en compte leur incidence sur divers groupes, y compris les peuples autochtones. Il s'agit d'une étape importante pour comprendre la façon dont les changements climatiques et les mesures de réduction des émissions peuvent toucher les groupes vulnérables partout au Canada. Par exemple, les collectivités à faible revenu et certaines régions rurales et côtières pourraient être exposées à des risques et à des effets disproportionnés des changements climatiques.

7.31 Nous avons constaté que des organisations avaient mis du financement à la disposition de collectivités autochtones, rurales et éloignées pour appuyer les efforts de réduction des émissions. Il y avait notamment l'Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel, le programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées et l'Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord. Ce financement comprenait un soutien pour renforcer la capacité ainsi que pour planifier et mettre en œuvre des projets. Ces efforts concordaient avec les engagements du gouvernement fédéral de faire progresser la réconciliation et l'autodétermination comme indiqué dans le programme de leadership climatique autochtone.

7.32 Toutefois, nous avons constaté que cinq des programmes de financement visant à appuyer les besoins particuliers des peuples autochtones n'avaient pas progressé selon les échéanciers prévus et que cela nuisait à leur contribution aux réductions des émissions en vue de l'atteinte de la cible pour 2030. Les organisations fédérales nous ont indiqué que la pandémie de COVID-19 ainsi que les circonstances uniques et l'éloignement des collectivités avaient une incidence sur la réalisation des projets dans les délais prévus. Par conséquent, les programmes fédéraux avaient été prolongés pour mieux répondre aux besoins des collectivités autochtones participantes.

7.33 Nous avons aussi constaté que les organisations fédérales n'avaient pas de données désagrégées (soit des données distinctes sur les différents groupes touchés) pour 14 des 20 mesures afin de surveiller si les mesures appuyaient les groupes vulnérables désignés. Sans données désagrégées, les organisations peuvent ne pas savoir si les membres de ces groupes bénéficiaient d'un accès équitable au financement de programme.

Recommandation

7.34 Pour améliorer la rapidité et l'efficacité de la mise en œuvre des mesures fédérales de lutte contre les changements climatiques visant à réduire les émissions, Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec les organisations fédérales responsables, devrait :

- accroître la fiabilité des estimations de réductions d'émissions de gaz à effet de serre attendues pour chaque mesure afin que les décisions liées au budget, à la planification et à la mise en œuvre soient mieux éclairées;
- établir une approche et une orientation pangouvernementales pour l'évaluation de l'optimisation des ressources consacrées aux mesures de réduction des émissions, et publier la valeur des réductions d'émissions pour chaque mesure;
- recueillir et communiquer des données désagrégées permettant de suivre l'accès aux mesures et leur mise en œuvre pour les groupes désignés.

Réponse d'Environnement et Changement climatique Canada –
Recommandation acceptée en partie.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

Les organisations fédérales avaient fait progresser la mise en œuvre de mesures donnant suite à nos recommandations, mais ces mesures n'étaient pas toujours opportunes ou ne répondaient pas toujours complètement à nos recommandations

Ce que nous avons constaté

7.35 Nous avons examiné 41 recommandations formulées dans nos rapports sur les changements climatiques publiés depuis 2021 que les organisations fédérales avaient acceptées de mettre en œuvre de façon intégrale ou en partie. Nous avons constaté que les organisations avaient pris des mesures pour mettre en œuvre 16 de ces recommandations, que 22 recommandations étaient en cours de mise en œuvre et que 3 recommandations n'avaient pas été mises en œuvre. Nous avons constaté que 12 recommandations n'avaient pas été mises en œuvre dans le délai établi. Nous avons aussi constaté que, même si les organisations avaient accepté nos recommandations, bon nombre de réponses et de mesures prises ne donnaient que partiellement suite à nos recommandations ou n'y donnaient pas du tout suite.

7.36 Cette constatation est appuyée par les observations suivantes :

- Les mesures prises en réponse à nos recommandations n'ont pas toujours été mises en œuvre en temps opportun. [En savoir plus.](#)
- Les réponses et les mesures ne donnaient pas toujours suite à nos recommandations. [En savoir plus.](#)

Importance de cette constatation

7.37 Cette constatation est importante parce que les recommandations formulées dans les rapports d'audit visent à corriger les lacunes relevées qui présentent un risque important si elles ne sont pas corrigées. Les organisations fédérales s'engagent à prendre des mesures précises pour mettre en œuvre les recommandations qu'elles ont acceptées et à respecter le calendrier de mise en œuvre établi dans leurs plans d'action de la direction. Ces plans ont pour but de favoriser l'obtention de meilleurs résultats et l'optimisation des ressources pour la population canadienne.

Les mesures prises en réponse à nos recommandations n'avaient pas toujours été mises en œuvre en temps opportun

Constatations

7.38 Nous avons examiné si les organisations fédérales avaient fait des progrès dans la mise en œuvre des mesures qu'elles avaient proposées pour donner suite aux recommandations de nos rapports d'audit sur les changements climatiques. Depuis 2021, nous avons publié 15 rapports sur les changements climatiques et formulé 78 recommandations. Nous avons examiné si les organisations fédérales avaient fait des progrès dans la mise en œuvre de 41 recommandations formulées dans 7 rapports, qu'elles avaient acceptées en totalité ou en partie. Les organisations s'étaient engagées à mettre en œuvre des mesures entre 2022 et 2029.

7.39 Nous avons constaté que, sur les 41 recommandations que nous avons examinées, les organisations fédérales avaient pris des mesures pour mettre en œuvre 16 recommandations; 22 recommandations étaient en cours de mise en œuvre et 3 recommandations n'étaient pas mises en œuvre. À titre d'exemple, Environnement et Changement climatique Canada a fait progresser comme suit des recommandations clés formulées dans notre rapport d'audit de 2023 sur la carboneutralité et notre [rapport d'audit de 2023 sur la réglementation des gaz à effet de serre](#). Le Ministère :

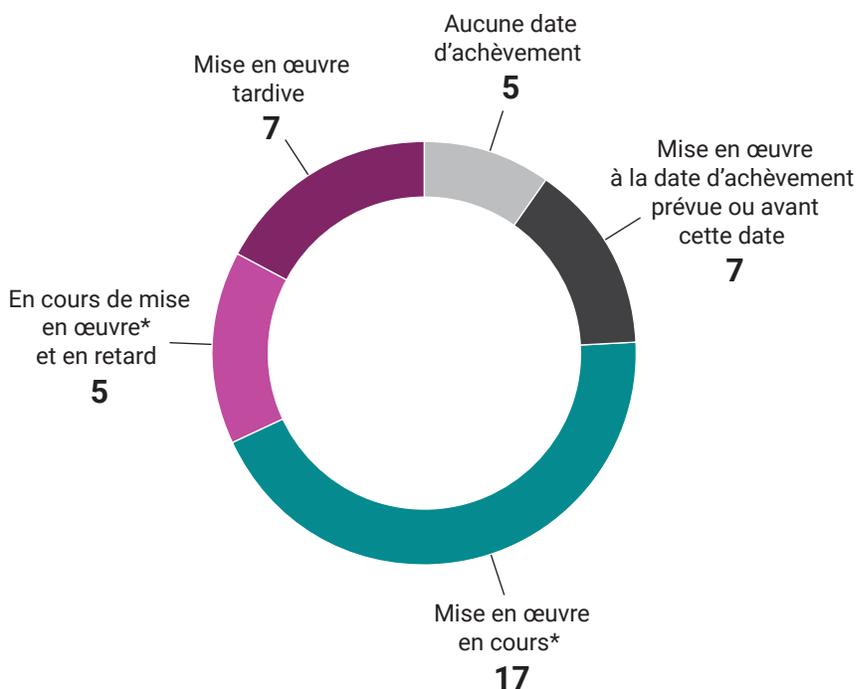
- a mis à jour la méthode dans le Rapport d'inventaire national de 2024 afin de saisir toutes les sources des émissions de méthane un an avant la date d'achèvement prévue;

a amorcé des discussions avec Statistique Canada pour étudier la faisabilité de mettre au point des méthodes permettant d'établir plus rapidement des estimations des émissions de gaz à effet de serre;

- a fait participer d'autres ministères et organismes gouvernementaux à l'élaboration du contenu du centre de données sur le climat et commencé à améliorer son outil interne de reddition de comptes, notamment en recueillant des données sur les dates d'achèvement prévues, les indicateurs, les jalons et les cibles.

7.40 Toutefois, nous avons aussi constaté que sur les 18 recommandations qui devaient être mises en œuvre d'ici la fin de la période visée par l'audit, 5 étaient en retard selon les engagements pris dans les plans d'action des organisations concernées, et 7 avaient été appliquées tardivement. Nous avons aussi constaté qu'une recommandation avait été mise en œuvre avant la date d'achèvement prévue et qu'il n'y avait pas de date d'achèvement prévue pour cinq recommandations. Il y avait 17 autres recommandations qui étaient assorties de mesures dont la date d'achèvement prévue allait d'août 2024 à décembre 2029 (voir la [pièce 7.6](#)). Une liste de toutes les recommandations peut être téléchargée sur [la page d'accueil du présent rapport sur notre site Web](#).

Pièce 7.6 – Les progrès dans la mise en œuvre de nos recommandations n'avaient pas toujours été faits en temps opportun



* Les mesures en réponse à la recommandation étaient planifiées ou commencées, mais non achevées.

Pièce 7.6 – Les progrès dans la mise en œuvre de nos recommandations n’ont pas toujours été accomplis en temps opportun – version textuelle

Ce graphique montre les délais de mise en œuvre des mesures prises pour donner suite à nos recommandations. Sept recommandations ont été mises en œuvre à la date d’achèvement prévue ou avant cette date. Sept recommandations ont été mises en œuvre en retard. Dix-sept recommandations étaient en cours, c’est-à-dire qu’elles étaient planifiées ou commencées, mais non achevées. Cinq recommandations étaient en cours et en retard. Cinq recommandations n’étaient pas assorties de date d’achèvement.

Les réponses et les mesures ne donnaient pas toujours suite à nos recommandations

Constatations

7.41 Nous avons aussi examiné si les mesures décrites dans les réponses et les plans d’action de la direction fournis par les organisations donnaient suite à nos recommandations. Nous avons constaté que les mesures prévues ou prises à l’égard de 20 des 41 recommandations donnaient suite seulement en partie à nos recommandations ou n’y donnaient pas suite. Par conséquent, les mesures prises par les organisations ne répondaient pas toujours aux préoccupations soulevées dans les constatations d’audit.

7.42 Par exemple, dans notre [audit de 2023 sur les forêts et les changements climatiques](#), nous avons soulevé des préoccupations concernant le manque de transparence des émissions du secteur forestier canadien. Nous avons recommandé que Ressources naturelles Canada et Environnement et Changement climatique Canada chargent des spécialistes indépendants d’examiner l’approche nationale d’estimation et de communication des émissions liées aux forêts, et plus particulièrement à l’exploitation forestière. Les ministères avaient accepté notre recommandation, mais, à notre avis, les mesures qu’ils ont prises ne répondaient pas aux préoccupations soulevées dans l’audit concernant l’amélioration des rapports sur les émissions liées aux forêts et spécialement à l’exploitation forestière. Ainsi, les ministères ont signalé qu’ils continueraient de s’appuyer sur les consultations existantes et les examens d’experts des Nations Unies concernant les obligations internationales en matière de rapport au lieu de s’appuyer sur un examen mené par des spécialistes indépendants canadiens qui tiendrait compte de nos circonstances nationales.

Le premier rapport d'étape d'Environnement et Changement climatique Canada a manqué des occasions d'améliorer la transparence

Ce que nous avons constaté

7.43 Nous avons constaté que, dans son *Rapport d'étape de 2023 sur le Plan de réduction des émissions pour 2030*, Environnement et Changement climatique Canada avait respecté les exigences de la [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#). Toutefois, le Ministère avait manqué des occasions de mettre en œuvre des pratiques exemplaires et d'améliorer la transparence des rapports sur les progrès réalisés pour atteindre la cible de réduction des émissions du Canada (voir la [pièce 7.7](#)).

Pièce 7.7 – Environnement et Changement climatique a manqué des occasions d'améliorer la transparence dans le rapport d'étape

Exigences législatives	Notre évaluation
Rapport sur les exigences de la <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i>	

Pratiques exemplaires	Notre évaluation
Mobiliser les provinces, les territoires et les peuples autochtones	
Modélisation : Présenter des informations détaillées sur les hypothèses du gouvernement	
Modélisation : Réaliser une analyse de sensibilité plus détaillée des projections	
Mesures : Assurer un suivi à l'égard d'un ensemble complet d'indicateurs avancés	
Mesures : Rendre compte de l'objectif de développement durable 13 des Nations Unies – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	
Mesures : Publier le calendrier de mise en œuvre des mesures	
Mesures : Identifier et hiérarchiser les principales mesures permettant l'atteinte des cibles du Canada	

 Respectée  Respectée en partie  Non respectée

7.44 Cette constatation est appuyée par les observations suivantes :

- Le Ministère avait consulté et mobilisé les parties intéressées.
[En savoir plus.](#)
- Le Ministère n'avait pas mis en œuvre les pratiques exemplaires de sorte à rendre compte des mesures avec transparence.
[En savoir plus.](#)
- L'absence de hiérarchisation des mesures et la fragmentation de la responsabilité en matière de réduction des émissions persistaient.
[En savoir plus.](#)

Importance de cette constatation

7.45 Cette constatation est importante parce que la transparence et la responsabilité des organisations fédérales à l'égard des résultats de leurs mesures font partie intégrante de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*. Une reddition de comptes transparente garantit que l'information présentée sur les progrès dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre est claire et complète pour que la population canadienne sache si cette information est fiable et crédible.

Le Ministère avait consulté et mobilisé les parties intéressées

Constatations

7.46 Conformément à la *Loi*, les rapports d'étape doivent être préparés en consultation avec les ministres ayant des responsabilités et des fonctions liées aux mesures prises pour atteindre la cible de réduction des émissions. Nous avons constaté qu'Environnement et Changement climatique Canada avait consulté tous les ministres des organisations responsables des mesures au moment de préparer le rapport d'étape.

7.47 Nous avons aussi constaté que le Ministère avait mobilisé les provinces, les territoires, les peuples autochtones et le Groupe consultatif pour la carboneutralité. Les parties mobilisées ont formulé des commentaires et des suggestions sur les sections du rapport les concernant, dont le Ministère s'est servi pour éclairer le rapport d'étape. Le Ministère a aussi mobilisé des organisations de la société civile lors de la préparation du rapport d'étape.

Le Ministère n'avait pas appliqué les pratiques exemplaires de sorte à rendre compte des mesures avec transparence

Constatations

7.48 Nous avons constaté qu'Environnement et Changement climatique Canada n'avait pas fait état des mesures d'une façon qui permettrait de mieux comprendre les progrès réalisés vers l'atteinte de la cible de réduction des émissions du Canada. Dans notre rapport de 2023 dans le cadre de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, nous avons relevé des préoccupations concernant la transparence du *Plan de réduction des émissions pour 2030*. Dans le présent audit, nous avons relevé des lacunes semblables. Par exemple, nous avons constaté ce qui suit :

- Le Ministère n'avait pas indiqué ni hiérarchisé les mesures clés qui permettraient d'atteindre la cible du Canada. Cela est important pour permettre à la population canadienne de connaître les mesures clés les plus susceptibles d'éviter des émissions et leur progrès.
- Le Ministère n'avait pas publié les jalons et un calendrier de mise en œuvre pour toutes les mesures ou rendu compte de tous les jalons existants. Comme il ne reste que six ans pour atteindre la cible de 2030, les calendriers sont importants pour que la population canadienne sache quand la mise en œuvre des mesures commencera et s'achèvera.
- Le Ministère n'avait pas rendu compte des réductions d'émissions attendues dans le cadre de la plupart des mesures ni clairement indiqué que la mesure n'allait pas entraîner une réduction directe des émissions.
- Le Ministère n'avait pas rendu compte des progrès par rapport à l'objectif de développement durable pertinent des Nations Unies et à la cible connexe.

7.49 Dans notre audit précédent, nous avons recommandé que le Ministère établisse un cadre comprenant de multiples indicateurs de rendement par secteur, assortis de cibles et de jalons intermédiaires. Dans le présent audit, nous avons constaté que le Ministère avait manqué une occasion d'améliorer la transparence en ne rendant pas compte des progrès par rapport aux principaux indicateurs secondaires de manière cohérente et exhaustive tout au long de son rapport d'étape. Par exemple, faire état de la mesure dans laquelle d'autres indicateurs secondaires clés, comme la vente de véhicules à émission zéro, sont en voie d'atteindre leur cible permettrait de détecter où des ajustements pourraient être nécessaires. Comme le Canada vise une décarbonation à l'échelle de l'économie, il est essentiel d'établir une série d'indicateurs clés pour suivre les progrès au fil du temps.

7.50 Selon la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, si les projections indiquent que la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Plan ne sera pas atteinte, le rapport d'étape doit inclure des précisions sur toutes les autres mesures qui pourraient être prises. Les projections les plus récentes des réductions des émissions de gaz à effet de serre (36,2 %) étant inférieures à la cible de réduction des émissions de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, nous nous attendions à ce que d'autres mesures soient proposées. Le Ministère avait ajouté dans son rapport d'étape 32 mesures aux 149 mesures existantes. Toutefois, nous avons constaté que seulement 7 de ces 32 mesures étaient nouvelles : 3 étaient des versions améliorées de mesures existantes et 22 étaient des mesures existantes dont le Ministère rendait déjà compte. Par exemple, une mesure « additionnelle » consistait à continuer de mettre au point la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts, qui figurait déjà dans le *Plan de réduction des émissions pour 2030*.

7.51 Même si le Ministère avait inclus le contenu requis dans le rapport, il avait manqué des occasions de rendre compte en toute transparence de la mise en œuvre des mesures fédérales. Par exemple :

- Les 149 mesures étaient présentées dans un tableau statique qui ne permet pas de chercher facilement l'information. Le format de l'information est important pour assurer la transparence.
- La mention « en cours » pour indiquer l'état des mesures fédérales n'avait pas été utilisée de manière cohérente. Par exemple, des stratégies sectorielles comme la Stratégie nationale sur le logement ou la Stratégie de gestion du carbone du Canada étaient assorties de la mention « en cours », mais elles ne satisfont pas aux critères établis dans le rapport d'étape.
- Les résultats communiqués ne comprenaient pas toujours des mesures précises qui permettraient de mieux comprendre les progrès réalisés.
- Les mesures étaient aussi présentées selon des périodes différentes, comme l'exercice financier ou depuis le début du programme, ce qui empêche les comparaisons.

7.52 Notre Bureau a à maintes reprises formulé des recommandations semblables concernant le manque de transparence de la modélisation du Ministère au cours des 20 dernières années et a

constaté que ce dernier n'avait pas pris de mesures importantes pour y donner suite. Dans le cadre du présent audit, nous avons constaté ce qui suit :

- Même si le Ministère avait légèrement amélioré la transparence des hypothèses de modélisation pour les mesures fédérales dans le rapport sur les projections d'émissions, les informations fournies étaient encore insuffisantes. Le Ministère n'avait pas fourni de précisions sur les hypothèses de modélisation pour 66 % des 41 mesures incluses dans la modélisation du plan.
- Le Ministère avait réalisé la même analyse d'incertitude limitée que les années antérieures même si les spécialistes avaient recommandé d'évaluer les hypothèses incertaines ayant une incidence significative sur les résultats, comme le coût futur des technologies ou le calendrier des nouvelles infrastructures.

Ce manque de transparence de la modélisation reste une préoccupation constante qui peut miner la confiance dans les progrès communiqués et en compromettre la crédibilité.

Recommandation

7.53 Pour améliorer la transparence des prochains rapports d'étape et des projections connexes, Environnement et Changement climatique Canada devrait :

- en collaboration avec d'autres organisations fédérales, fournir des mises à jour cohérentes et comparables sur la mise en œuvre des mesures fédérales, notamment sur les échéances prévues des jalons de mise en œuvre ultérieurs et sur les résultats obtenus;
- en collaboration avec d'autres organisations fédérales, rendre compte des progrès par rapport à un ensemble exhaustif d'indicateurs secondaires clés au niveau sectoriel qui sont pertinents pour les réductions d'émissions;
- fournir des informations plus détaillées sur les hypothèses associées aux mesures fédérales incluses dans la modélisation, comme la rigueur supposée et la couverture;
- effectuer une analyse d'incertitude pour les projections qui testent la trajectoire des émissions en tenant compte de variables clés, comme celles liées aux technologies et au calendrier des nouvelles infrastructures.

**Réponse d'Environnement et Changement climatique Canada –
Recommandation acceptée.**

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

L'absence de hiérarchisation des mesures et la responsabilité fragmentée à l'égard de la réduction des émissions ont persisté

7.54 Notre examen de 20 mesures cette année fait encore ressortir certaines des constatations de notre rapport de 2023 sur la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*. Dans notre rapport de 2023, nous avons constaté que moins de la moitié des mesures du Plan avaient une incidence directe sur les émissions et que le Ministère n'avait pas hiérarchisé les mesures clés. Dans le cadre de notre examen du rapport d'étape de 2023 sur le Plan de réduction des émissions, nous avons constaté ce qui suit :

- Le Ministère n'était pas explicite quant aux mesures qui contribueraient directement à la réduction des émissions et quant aux mesures de soutien qui contribueraient indirectement à la réduction des émissions. Par exemple, l'Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel est un programme de renforcement de la capacité destiné aux collectivités autochtones qui n'entraînera pas de réductions directes des émissions; toutefois, il n'est pas désigné comme tel dans le *Plan de réduction des émissions pour 2030* ni dans le rapport d'étape.
- Le Ministère n'avait pas indiqué quelles mesures contribueraient à la réduction des émissions en vue d'atteindre la cible pour 2030 et lesquelles contribueraient à long terme. Par exemple, le Plan d'action des petits réacteurs modulaires, qui vise la mise au point d'une technologie nucléaire, ne contribuera à la réduction des émissions que vers 2050.
- Le Ministère n'avait pas identifié les mesures clés dont la mise en œuvre aiderait le plus le Canada à atteindre ses cibles de réduction des émissions.

En raison de ce manque de transparence, les responsabilités en matière de réduction des émissions sont restées floues.

7.55 Certaines organisations nous ont indiqué que, même si elles étaient responsables de faire progresser leur mesure, elles n'étaient pas directement responsables de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, le Conseil national de recherches Canada a été désigné comme ministère responsable des codes modèles nationaux dans le rapport d'étape. Le Conseil nous a indiqué qu'il était chargé de diriger l'élaboration des dispositions des codes, mais que les réductions d'émissions auraient lieu au moment de l'adoption et de la mise en œuvre. L'adoption relève des provinces et des territoires. Même si les mesures de soutien sont aussi importantes, nous réitérons l'importance de distinguer explicitement les mesures directes et indirectes et de hiérarchiser les mesures clés du plan dont la mise en œuvre est requise pour atteindre la cible du *Plan de réduction des émissions pour 2030*.

Conclusion

7.56 Les organisations fédérales avaient fait certains progrès dans la mise en œuvre des mesures du *Plan de réduction des émissions pour 2030* que nous avons évaluées. Toutefois, elles éprouvaient des difficultés au moment d'assurer la mise en œuvre efficace de la plupart de ces mesures. Ces difficultés étaient liées à la lenteur de la mise en œuvre, au manque de fiabilité des estimations d'émissions et à la variabilité des évaluations de l'optimisation des ressources. La mise en œuvre globale des mesures du *Plan de réduction des émissions pour 2030* reste insuffisante pour permettre au Canada d'atteindre sa cible de réduction des émissions pour 2030. Les organisations fédérales avaient fait des progrès dans la mise en œuvre de nos recommandations d'audits antérieurs, mais cette mise en œuvre ne se faisait pas toujours en temps opportun.

7.57 Le premier rapport d'étape d'Environnement et Changement climatique Canada a manqué des occasions d'améliorer la transparence, mais il a respecté les exigences en matière de production de rapports au titre de la [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#).

À propos de l'audit

Le présent rapport de certification indépendant sur la mise en œuvre efficace de certaines mesures et de nos recommandations ainsi que sur la transparence des rapports sur les progrès accomplis dans le cadre du *Plan de réduction des émissions pour 2030* pour atteindre la cible de réduction des émissions du Canada a été préparé par le Bureau du vérificateur général du Canada. Notre responsabilité était de donner de l'information, une assurance et des avis objectifs au Parlement en vue de l'aider à examiner soigneusement la gestion que fait le gouvernement des ressources et des programmes et d'exprimer une conclusion quant à la conformité des organisations fédérales sélectionnées, dans tous ses aspects importants, aux critères applicables pertinents.

Tous les travaux effectués dans le cadre du présent audit ont été réalisés à un niveau d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3001 – Missions d'appréciation directe de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), qui est présentée dans le Manuel de CPA Canada – Certification.

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige que le BVG conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures conformes aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Lors de la réalisation de nos travaux d'audit, nous avons respecté les règles sur l'indépendance et les autres règles de déontologie définies dans les codes de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable au Canada, qui reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Conformément à notre processus d'audit habituel, nous avons obtenu ce qui suit de la direction de l'entité :

- la confirmation de sa responsabilité à l'égard de l'objet considéré;
- la confirmation que les critères étaient valables pour la mission;
- la confirmation qu'elle nous a fourni tous les renseignements dont elle a connaissance et qui lui ont été demandés ou qui pourraient avoir une incidence importante sur les constatations ou la conclusion contenues dans le présent rapport;
- la confirmation que les faits présentés dans le rapport sont exacts.

Objectif de l'audit

L'objectif de l'audit consistait à déterminer si les organisations fédérales sélectionnées avaient accompli des progrès à l'égard de la mise en œuvre efficace des mesures sélectionnées visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada et si Environnement et Changement climatique Canada avait rendu compte des progrès de manière transparente.

Étendue et méthode

L'audit visait à élaborer un cadre de suivi pour éclairer les rapports annuels sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation par les organisations fédérales. En plus des mesures d'atténuation examinées dans le cadre du présent audit, le suivi annuel comprenait des informations sur les mesures du *Plan de réduction des émissions pour 2030* qui avaient fait l'objet d'audits de performance depuis 2021. Nous avons également examiné la mise en œuvre des recommandations d'audits sur les changements climatiques publiés depuis 2021. De plus, nous avons examiné les pratiques exemplaires en matière d'information sur les changements climatiques.

Notre rapport évalue toutes les mesures en fonction d'un ensemble commun de critères, mais les diverses mesures peuvent avoir des objectifs ou une importance qui diffèrent ou s'appuyer sur différents instruments de politique, ce qui rend leur comparaison difficile. Nous avons choisi les critères en tenant compte des définitions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres autorités internationales concernant les éléments des mesures efficaces de réduction des gaz à effet de serre, ainsi que de nos constatations d'audits antérieurs.

L'évaluation vise à déterminer si les organisations fédérales ont mis en œuvre efficacement leurs mesures d'atténuation pour atteindre les réductions d'émissions qui contribueraient à l'atteinte de la cible du Canada pour 2030, soit de réduire les émissions de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005. Elle ne se veut pas un audit approfondi de chacune des mesures et ne traite pas de l'efficacité ni des résultats stratégiques de chaque mesure.

Nous avons examiné si les organisations fédérales sélectionnées avaient fait des progrès dans la mise en œuvre efficace des mesures de réduction des émissions. L'équipe d'audit a évalué la mise en œuvre des mesures sélectionnées à l'aide de critères qui comprenaient les suivants :

Critères	Description de l'évaluation	Cote
Respect des délais de mise en œuvre	Déterminer si les jalons annoncés ou déclarés ont été respectés, le cas échéant.	1 – Respect des jalons 0,5 – Quelques retards (moins de 6 mois) 0 – Retards importants ou aucun calendrier de mise en œuvre
Réductions d'émissions attendues	Déterminer si l'entité a évalué les réductions d'émissions attendues à l'aide d'une méthode fiable tenant compte des interactions entre les politiques.	1 – Estimation à l'aide d'une méthode fiable 0,5 – Estimation faite, mais la méthode comporte des lacunes (p. ex. utilisation d'un indicateur) 0 – Estimation à l'aide d'une approche non fiable ou aucune estimation

Critères	Description de l'évaluation	Cote
<p>Modification de la conception</p>	<p>Si la conception a été modifiée, déterminer si les changements auront une incidence sur la rigueur et les réductions d'émissions attendues par rapport à l'estimation initiale.</p>	<p>1 – Il est prévu que la modification de la conception donnera lieu à une augmentation des réductions d'émissions attendues.</p> <p>0,5 – Il est prévu que la modification de la conception ne changera pas les réductions d'émissions attendues.</p> <p>0 – Il est prévu que la modification de la conception donnera lieu à une diminution des réductions d'émissions attendues.</p>
<p>Système d'évaluation des résultats</p>	<p>Déterminer si l'organisation fédérale a établi un cadre d'évaluation, de suivi et de présentation de rapports qui comporte des objectifs intermédiaires et finaux, des indicateurs et des données.</p>	<p>1 – Le système est complet.</p> <p>0,5 – Il manque au système certaines informations (p. ex. aucune cible, aucune donnée pertinente).</p> <p>0 – Il n'y a aucun système.</p>
<p>Optimisation des ressources</p>	<p>Déterminer si l'organisation fédérale a évalué l'optimisation des ressources.</p>	<p>1 – Les réductions d'émissions, comme le coût par tonne des réductions d'émissions, ont été évaluées</p> <p>0,5 – D'autres avantages ont été évalués, mais pas les réductions d'émissions</p> <p>0 – L'optimisation des ressources n'a pas été évaluée</p>
<p>Défis liés à la pluralité des administrations</p>	<p>Déterminer si l'organisation fédérale a pris en considération et mis en œuvre des mesures d'atténuation pour gérer les défis liés à la pluralité des administrations.</p>	<p>1 – Aucun défi lié à la pluralité des administrations</p> <p>0,5 – Quelques défis liés à la pluralité des administrations malgré les mesures d'atténuation</p> <p>0 – Défis importants liés à la pluralité des administrations malgré les mesures d'atténuation</p>

Critères	Description de l'évaluation	Cote
<p>Analyse comparative entre les sexes plus et peuples autochtones – éléments de conception</p>	<p>Déterminer si des éléments de la mesure tiennent compte des besoins des peuples autochtones et des autres populations définies dans l'analyse comparative entre les sexes plus.</p>	<p>0,5 – La mesure a été conçue pour répondre aux besoins des peuples autochtones et des autres populations définies dans l'analyse comparative entre les sexes plus.</p> <p>0,25 – La mesure a été conçue pour répondre à certains besoins (pas tous) des peuples autochtones et des autres populations définies dans l'analyse comparative entre les sexes plus.</p> <p>0 – La mesure n'a pas été conçue pour répondre aux besoins des peuples autochtones et des autres populations définies dans l'analyse comparative entre les sexes plus.</p>
<p>Analyse comparative entre les sexes plus et peuples autochtones – affectation des ressources</p>	<p>Déterminer si, dans le cadre de la mesure, des ressources sont affectées aux peuples autochtones et aux autres populations définies dans l'analyse comparative entre les sexes plus.</p>	<p>0,5 – Les ressources ou les activités de renforcement des capacités ont été entièrement affectées.</p> <p>0,25 – L'affectation des ressources ou des activités de renforcement des capacités était en cours.</p> <p>0 – Aucune ressource ni aucune activité de renforcement des capacités n'a été affectée.</p>
<p>Analyse comparative entre les sexes plus et peuples autochtones – suivi des progrès</p> <p>(La cote pour les données non désagrégées n'est pas incluse dans l'évaluation globale.)</p>	<p>Déterminer si l'organisation a suivi les progrès pour les peuples autochtones et les autres populations définies dans l'analyse comparative entre les sexes plus.</p>	<p>Des données désagrégées sur les peuples autochtones et les autres populations définies ont été recueillies.</p> <p>Des données désagrégées sont recueillies pour certaines populations définies.</p> <p>Aucune donnée désagrégée n'était disponible.</p>

Une cote globale a été calculée pour chaque mesure en additionnant les cotes des différents critères.

Somme des critères	Cote globale
Plus de 5	Mise en œuvre des mesures en voie de réduire les émissions d'ici 2030
De 3 à 5	Difficultés liées à la mise en œuvre des mesures pouvant nuire à la réduction des émissions
Moins de 3	Obstacles majeurs liés à la mise en œuvre des mesures visant à réduire les émissions d'ici 2030

En outre, nous avons examiné si les organisations fédérales avaient progressé dans la mise en œuvre des recommandations des rapports antérieurs du commissaire à l'environnement et au développement durable. L'évaluation a compris un examen des réponses des entités aux recommandations formulées dans les audits, des mesures et des calendriers figurant dans les plans d'action de la direction préparés par l'entité, ainsi que de la concordance entre les mesures et les recommandations.

Nous avons aussi examiné si Environnement et Changement climatique Canada avait rendu compte en toute transparence de la mise en œuvre des mesures et des résultats. Nous avons notamment évalué le rapport d'étape et le rapport sur les projections publiés en décembre 2023. Nous avons évalué la transparence en fonction des exigences au titre de la [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#) et des pratiques exemplaires liées à la responsabilité en matière de changements climatiques. Ces pratiques exemplaires ont été tirées de rapports d'audit antérieurs, de recommandations antérieures formulées par des spécialistes à l'intention du gouvernement fédéral et des pratiques d'organisations internationales.

Dans le cadre de cet audit, nous avons analysé les données et les informations fournies par les organisations et obtenues lors d'entretiens avec les responsables.

Organisations auditées

Environnement et Changement climatique Canada est chargé de diriger la coordination des mesures d'atténuation des changements climatiques pour le gouvernement fédéral. Le Ministère a la responsabilité d'estimer les émissions de gaz à effet de serre historiques et projetées et d'en faire rapport. Il doit également diriger la mise en œuvre de certaines mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre qui relèvent de son mandat. Le Ministère a la responsabilité de diriger, au nom du gouvernement fédéral, la coordination des mesures de lutte contre les changements climatiques avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones. Il lui incombe de faire progresser la mise en œuvre des recommandations formulées par le commissaire à l'environnement et au développement durable dans les rapports indiqués au deuxième critère dans le tableau ci-après qui le concernaient et qu'il avait acceptées.

Ressources naturelles Canada et Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (anciennement Infrastructure Canada) ont la responsabilité de diriger la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre relevant de leurs mandats. Les organisations ont également pour mission de faire progresser la mise en œuvre des

recommandations formulées par le commissaire à l’environnement et au développement durable dans les rapports indiqués au deuxième critère dans le tableau ci-après qui les concernaient et qu’elles avaient acceptées.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Transports Canada, la Banque de l’infrastructure du Canada et le Conseil national de recherches Canada ont la responsabilité de diriger la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre relevant de leurs mandats.

Le **Bureau du Conseil privé** a la responsabilité de faire progresser la mise en œuvre des recommandations formulées par le commissaire à l’environnement et au développement durable dans les rapports indiqués au deuxième critère dans le tableau ci-après qui le concernaient et qu’il avait acceptées.

Critères

Pour tirer une conclusion par rapport à l’objectif de notre audit, nous avons utilisé les critères suivants :

Critères	Sources
<p>Les entités fédérales sélectionnées font des progrès relativement à la mise en œuvre efficace des mesures sélectionnées visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité • Lettre de mandat du ministre de l’Environnement et du Changement climatique, 2021 • Rapports du commissaire à l’environnement et au développement durable au Parlement du Canada 2023, rapport 6, « Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité – Plan de réduction des émissions pour 2030 » • Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Directive du Cabinet sur la réglementation • Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Cadre stratégique de gestion du risque
<p>Les entités fédérales sélectionnées font des progrès relativement à la mise en œuvre des recommandations pertinentes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du commissaire à l’environnement et au développement durable au Parlement du Canada 2023, rapport 1, « Les forêts et les changements climatiques » • Rapports du commissaire à l’environnement et au développement durable au Parlement du Canada 2023, rapport 5, « La réduction des émissions par la réglementation des gaz à effet de serre – Environnement et Changement climatique Canada » • Rapports du commissaire à l’environnement et au développement durable au Parlement du Canada 2023, rapport 6, « Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité – Plan de réduction des émissions pour 2030 »

Critères	Sources
	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du commissaire à l’environnement et au développement durable au Parlement du Canada 2022, rapport 3, « Le potentiel de l’hydrogène pour réduire les émissions de gaz à effet de serre » • Rapports du commissaire à l’environnement et au développement durable au Parlement du Canada 2022, rapport 4, « Le financement d’infrastructures adaptées au climat – Infrastructure Canada » • Rapports du commissaire à l’environnement et au développement durable au Parlement du Canada 2022, rapport 5, « La tarification du carbone – Environnement et Changement climatique Canada » • Rapports du commissaire à l’environnement et au développement durable au Parlement du Canada 2021, rapport 4, « Fonds de réduction des émissions – Ressources naturelles Canada »
<p>Environnement et Changement climatique Canada rend compte de la mise en œuvre des mesures et des progrès accomplis pour atteindre l’objectif de réduction des émissions au Canada de manière transparente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i> • Rapports du commissaire à l’environnement et au développement durable au Parlement du Canada 2023, rapport 6, « Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité – Plan de réduction des émissions pour 2030 » • Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques • Conseil du Trésor, Politique sur les résultats

Période visée par l'audit

L'audit a porté sur la période allant du 18 août 2023 au 30 juillet 2024. Il s'agit de la période à laquelle s'applique la conclusion de l'audit. Toutefois, afin de mieux comprendre l'objet considéré de l'audit, nous avons aussi examiné certains dossiers antérieurs à cette période.

Date du rapport

Nous avons fini de rassembler les éléments probants suffisants et appropriés à partir desquels nous avons fondé notre conclusion le 18 octobre 2024, à Ottawa, au Canada.

Équipe d'audit

L'audit a été réalisé par une équipe multidisciplinaire du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) dirigée par Kimberley Leach, directrice principale. La directrice principale est responsable de la qualité de l'audit dans son ensemble; elle doit s'assurer notamment que les travaux d'audit sont exécutés conformément aux normes professionnelles, aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables ainsi qu'aux politiques et au système de gestion de la qualité du BVG.

Recommandations et réponses

Les réponses figurent telles qu’elles ont été reçues par le Bureau du vérificateur général du Canada.

Dans ce tableau, le numéro du paragraphe qui précède la recommandation indique l’emplacement de la recommandation dans le rapport.

Recommandation	Réponse
<p>7.34 Pour améliorer la rapidité et l’efficacité de la mise en œuvre des mesures fédérales de lutte contre les changements climatiques visant à réduire les émissions, Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec les organisations fédérales responsables, devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accroître la fiabilité des estimations de réductions d’émissions de gaz à effet de serre attendues de chaque mesure afin que les décisions liées au budget, à la planification et à la mise en œuvre soient mieux éclairées; • établir une approche et une orientation pangouvernementales pour l’évaluation de l’optimisation des ressources des mesures de réduction des émissions, et publier la valeur des réductions d’émissions pour chaque mesure; • recueillir et communiquer des données désagrégées permettant de suivre l’accès aux mesures et leur mise en œuvre pour les groupes désignés. 	<p>Réponse d’Environnement et Changement climatique Canada</p> <p>En accord</p> <p>La récente Directive du Cabinet sur l’évaluation environnementale et économique stratégique (EEES) recommande que les ministères incluent une analyse quantitative dans laquelle les nouvelles mesures prévoient des effets importants sur les émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette exigence, ECCC travaille avec les ministères pour améliorer l’uniformité de la quantification des effets des gaz à effet de serre des mesures (augmentation ou diminution) afin d’appuyer la prise de décisions gouvernementales. Ce travail vise à améliorer la compréhension, la fiabilité et l’intégration des effets attendus des gaz à effet de serre, y compris l’optimisation des ressources, pour les nouvelles mesures. ECCC va collaborer avec les organismes centraux pour explorer la mise en œuvre continue, l’évaluation et l’évolution de la EEES afin d’appuyer les décisions budgétaires et du Cabinet.</p> <p>Toutefois, il est important de comprendre les défis liés à l’estimation et à l’attribution des réductions de GES pour des règlements individuels.</p> <p>Recommandation acceptée en partie</p> <p>La « valeur » dans le processus décisionnel fédéral comporte de multiples facettes, y compris les répercussions sur la société, la culture, la santé, les relations avec les Autochtones et les provinces/territoires et d’autres domaines qui ne relèvent pas de la compétence d’ECCC. Ceci empêche l’élaboration d’une approche pangouvernementale unique pour évaluer les mesures de réduction des émissions du point de vue de l’optimisation des ressources. La Directive du Cabinet sur l’évaluation environnementale stratégique (EES) exige que les ministères tiennent compte des effets environnementaux et économiques de toutes les mesures d’émissions proposées. Pour ce faire, il s’appuie sur le gabarit de référence de l’Optique de climat, de nature et d’économie, qui comprend les estimations quantifiées des GES,</p>

Recommandation	Réponse
	<p>dans la mesure du possible, ainsi que les impacts économiques et le coût financier de la mesure. Par conséquent, les décideurs ont une compréhension et une intégration uniformes des effets environnementaux et économiques attendus, bien qu'il ne s'agisse que de deux des éléments pris en compte dans la prise de décision. ECCC s'est engagé à travailler avec d'autres ministères, y compris les organismes centraux, pour examiner et mettre à jour régulièrement les orientations et l'approche de l'Optique du climat, de la nature et de l'économie.</p> <p>En ce qui concerne les réductions d'émissions prévues, il existe des défis méthodologiques pour déterminer l'impact des mesures individuelles sur les GES, compte tenu des effets interactifs entre les initiatives. ECCC aidera les ministères à assurer l'exactitude de leur quantification de l'impact des émissions de GES par rapport à d'autres efforts de modélisation à l'échelle de l'économie, en particulier les propositions susceptibles d'entraîner une augmentation ou une diminution annuelle des émissions de 0,5 Mt ou plus. Les rapports publics des effets prévus sur les émissions continueront d'être axés principalement sur les cadres nationaux, tels que le Plan de réduction des émissions et le Rapport biennal.</p> <p>Recommandation acceptée en partie</p> <p>ECCC ne fournit pas de données désagrégées qui permettent de suivre l'accès aux mesures et la mise en œuvre des mesures pour les groupes identifiés. De plus, ECCC n'est pas seul responsable de l'élaboration des mesures, de la collecte de données désagrégées ou de l'élaboration d'indicateurs de rendement.</p> <p>ECCC continuera de travailler en collaboration avec d'autres ministères pour explorer des options permettant de mieux comprendre l'incidence des mesures climatiques sur certains groupes.</p> <p>Les ministères fédéraux devront tenir compte de la faisabilité et de la protection de la vie privée lorsqu'ils recueilleront des données désagrégées et en feront rapport.</p>

Recommandation	Réponse
<p>7.53 Pour améliorer la transparence des prochains rapports d'étape et des projections connexes, Environnement et Changement climatique Canada devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en collaboration avec d'autres organisations fédérales, fournir des mises à jour cohérentes et comparables sur la mise en œuvre des mesures fédérales, notamment sur les échéances prévues des jalons de mise en œuvre ultérieurs et sur les résultats obtenus; • en collaboration avec d'autres organisations fédérales, rendre compte des progrès par rapport à un ensemble exhaustif d'indicateurs secondaires clés au niveau sectoriel qui sont pertinents pour les réductions d'émissions; • fournir des informations plus détaillées sur les hypothèses associées aux mesures fédérales incluses dans la modélisation, comme la rigueur supposée et la couverture; • effectuer une analyse d'incertitude pour les projections qui testent la trajectoire des émissions en tenant compte de variables clés, comme celles liées aux technologies et au calendrier des nouvelles infrastructures. 	<p>Réponse d'Environnement et Changement climatique Canada</p> <p>En accord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comme l'exige l'alinéa 14b) de la <i>Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i>, ECCC, en collaboration avec les autres ministères chargés de la mise en œuvre, fournira une mise à jour sur la mise en œuvre des mesures fédérales décrites dans les plans de réduction des émissions. Ces mises à jour comprendront, dans la mesure où ils sont disponibles et partagés par les ministères responsables de la mise en œuvre, des renseignements sur les dates limites prévues pour les étapes de mise en œuvre ultérieures et les résultats obtenus. • ECCC travaillera en collaboration avec les autres ministères chargés de la mise en œuvre, ainsi qu'avec les partenaires et les intervenants clés, afin de déterminer un ensemble complet d'indicateurs secondaires sectoriels qui soient pertinents pour les réductions d'émissions. • ECCC harmonise autant que possible ses hypothèses de modélisation et ses paramètres stratégiques avec la conception des mesures modélisées, comme décrit dans les documents de réglementation publiés (p. ex. règlements et analyses coûts-avantages). ECCC fournira des renseignements plus détaillés en ce qui a trait à la rigueur et à la couverture présumées des hypothèses formulées pour la modélisation des mesures fédérales. Dans certains cas, il peut être difficile de fournir tous les détails. • En plus de l'ensemble de scénarios de sensibilité qu'ECCC publie normalement en fonction de diverses hypothèses liées à la croissance économique et démographique et aux prix du pétrole et du gaz, ECCC réalisera des scénarios de sensibilité concernant les coûts et l'adoption des technologies émergentes.

Annexe A – Préoccupations soulevées dans d'autres rapports d'audit concernant les progrès des mesures de réduction des émissions

Mesures	Organisation responsable	Année de l'audit	Nos constatations – lacunes relevées
Programme côtier et infracôtier du Fonds de réduction des émissions	Ressources naturelles Canada	2021	<ul style="list-style-type: none"> • Les réductions d'émissions avaient été surestimées et les projections n'étaient pas fiables. • L'optimisation des ressources n'était pas correctement évaluée dans le cadre des projets.
Stratégie canadienne pour l'hydrogène	Ressources naturelles Canada	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Les réductions d'émissions étaient surestimées. • Le modèle appliqué pour déterminer le potentiel de l'hydrogène était inadéquat. • Les hypothèses étaient beaucoup trop optimistes et le contrôle de la qualité de la modélisation était limité.
Tarifification du carbone	Environnement et Changement climatique Canada	2022	<ul style="list-style-type: none"> • La couverture des émissions n'était pas uniforme. • Le programme à l'intention des grands émetteurs réduisait l'efficacité de la mesure. • Certains groupes restaient pénalisés. • Les rapports manquaient de transparence.
<u>Règlement sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone – secteur de l'électricité thermique au charbon</u>	Environnement et Changement climatique Canada	2023	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse de sensibilité des estimations de réductions était insuffisante.
Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro	Ressources naturelles Canada	2023	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès à l'infrastructure de recharge était limité.

Mesures	Organisation responsable	Année de l'audit	Nos constatations – lacunes relevées
Fonds pour les solutions climatiques naturelles : deux milliards d'arbres	Ressources naturelles Canada	• 2023	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre était retardée. • Il était peu probable que les réductions d'émissions prévues soient réalisées.
Règlement sur les combustibles propres	Environnement et Changement climatique Canada	2023 et 2024	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre était retardée.
Solutions agricoles pour le climat – Fonds d'action à la ferme pour le climat	Agriculture et Agroalimentaire Canada	2024	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre était retardée. • Les estimations des réductions d'émissions avaient été revues et ramenées à une valeur nettement inférieure. • Les cibles de rendement liées à l'atténuation des changements climatiques n'étaient pas définitives.
Solutions agricoles pour le climat – Laboratoires vivants	Agriculture et Agroalimentaire Canada	2024	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre était retardée. • Les cibles de rendement en matière d'atténuation des changements climatiques n'étaient pas établies ou définitives.
Programme des technologies propres en agriculture (volet Adoption)	Agriculture et Agroalimentaire Canada	2024	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre était retardée.
Initiative Accélérateur net zéro	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Les réductions d'émissions étaient surestimées et les projections n'étaient pas fiables. • L'incidence de l'initiative était diminuée en raison de l'absence d'une politique horizontale sur la décarbonation industrielle. • L'optimisation des ressources des projets pour réduire les émissions n'était pas clairement démontrée. • Les exigences en matière d'équité, de diversité et d'inclusion à l'intention des entreprises présentant une demande étaient insuffisantes.

Annexe B – Mesures examinées

La description des critères d'évaluation se trouve dans la section [À propos de l'audit](#).

-  Sur la bonne voie – La mise en œuvre des mesures visant à réduire les émissions d'ici 2030 est en bonne voie.
-  Connaît des difficultés – La mise en œuvre connaît des difficultés susceptibles de nuire à la réduction des émissions.
-  Obstacles majeurs – La mise en œuvre des mesures visant à réduire les émissions d'ici 2030 fait face à des obstacles importants.

Économie nationale

Mesure	Organisation	Évaluation globale des progrès réalisés en vue de la réduction des émissions d'ici 2030	Constatation de l'audit – Principales déficiences nuisant aux réductions d'émissions prévues pour 2030
Investissement prioritaire dans l'énergie propre	Banque de l'infrastructure du Canada	 Sur la bonne voie	• Système d'évaluation des résultats – La Banque a fait rapport sur le total estimé des réductions d'émissions découlant des projets financés, même si elle n'a contribué qu'à une partie du financement.
Investissement prioritaire dans le transport en commun	Banque de l'infrastructure du Canada	 Sur la bonne voie	• Système d'évaluation des résultats – La Banque a fait rapport sur le total estimé des réductions d'émissions découlant des projets financés, même si elle n'a contribué qu'à une partie du financement.
Investissement prioritaire dans les infrastructures vertes	Banque de l'infrastructure du Canada	 Sur la bonne voie	• Système d'évaluation des résultats – La Banque a fait rapport sur le total estimé des réductions d'émissions découlant des projets financés, même si elle n'a contribué qu'à une partie du financement.

Bâtiments

Mesure	Organisation	Évaluation globale des progrès réalisés en vue de la réduction des émissions d'ici 2030	Constatation de l'audit – Principales déficiences nuisant aux réductions d'émissions prévues pour 2030
Subvention canadienne pour des maisons plus vertes (dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes)	Ressources naturelles Canada	 Sur la bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Défis liés à la pluralité des administrations – Ces défis ont été surmontés dans trois provinces (Ontario, Québec et Nouvelle-Écosse), où l'on a prévu une co-exécution. Le risque de double emploi subsiste toutefois dans les provinces qui n'ont pas conclu d'entente de co-exécution.
Nouvelles exigences du code modèle national concernant la transformation des bâtiments existants en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique et les émissions de gaz à effet de serre des nouveaux bâtiments	Conseil national de recherches Canada Banque de l'infrastructure du Canada	 Connaît des difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des délais de mise en œuvre – L'élaboration de la mesure a pris beaucoup de temps. Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques prévoyait l'imposition, d'ici 2022, de nouvelles exigences concernant la transformation des bâtiments qui mettraient l'accent sur l'efficacité énergétique. Certaines dispositions du code ont été mises à jour dans la version de 2022 pour améliorer l'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments et des bâtiments transformés. Toutefois, l'adoption des dispositions spécifiques visant la transformation des bâtiments est prévue pour la version de 2025. • Défis liés à la pluralité des administrations – Des défis persistent quant à l'adhésion des provinces et territoires. Le gouvernement fédéral favorise l'adhésion par des incitatifs et du matériel de formation.

Mesure	Organisation	Évaluation globale des progrès réalisés en vue de la réduction des émissions d'ici 2030	Constatation de l'audit – Principales déficiences nuisant aux réductions d'émissions prévues pour 2030
Stratégie canadienne pour les bâtiments verts	Ressources naturelles Canada	⚠️ Connaît des difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des délais de mise en œuvre – La mesure a été retardée. La publication de la stratégie, prévue pour la fin de 2023, est survenue en juillet 2024. • Défis liés à la pluralité des administrations – Les provinces et les territoires sont responsables des bâtiments et peuvent avoir des priorités qui diffèrent. La conception et la mise en œuvre de la Stratégie nécessiteraient une coordination avec ces ordres de gouvernement. Le Ministère les a consultés et a mis au point des initiatives de financement pour encourager l'adoption de la Stratégie.

Électricité

Mesure	Organisation	Évaluation globale des progrès réalisés en vue de la réduction des émissions d'ici 2030	Constatation de l'audit – Principales déficiences nuisant aux réductions d'émissions prévues pour 2030
Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	✅ Sur la bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation des ressources – Le Ministère a évalué d'autres avantages, mais n'a pas évalué l'optimisation des ressources associée à cette mesure sur le plan de la réduction des émissions.
Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification	Ressources naturelles Canada	✅ Sur la bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse comparative entre les sexes plus et peuples autochtones – Le programme n'a pas encore assuré le suivi des données désagrégées sur la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, un objectif énoncé dans le programme.

Mesure	Organisation	Évaluation globale des progrès réalisés en vue de la réduction des émissions d'ici 2030	Constatation de l'audit – Principales déficiences nuisant aux réductions d'émissions prévues pour 2030
Règlement sur l'électricité propre	Environnement et Changement climatique Canada	 Connaît des difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des délais de mise en œuvre – Cette mesure a été retardée. Le projet de règlement était attendu d'ici la fin de 2022, mais n'a été publié qu'en août 2023, notamment en raison des consultations. • Défis liés à la pluralité des administrations – Le Ministère a proposé des mesures pour répondre aux préoccupations des provinces concernant notamment l'incidence du règlement sur les coûts et sur l'abordabilité des tarifs. Toutefois, certaines provinces continuent à exprimer des préoccupations au sujet du règlement.
Mise en œuvre du Plan d'action des petits réacteurs modulaires	Ressources naturelles Canada	 Connaît des difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des délais de mise en œuvre – La mesure a été retardée. Toutefois, l'état des mesures annoncées dans le Plan d'action a progressé entre 2021 et 2024 (près de la moitié de celles-ci ont été achevées). Un examen des textes législatifs essentiels n'a pas été réalisé. C'est notamment le cas de la Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire, dont l'examen aurait dû être achevé en 2022. • Réductions d'émissions attendues – Le Ministère n'a pas évalué les réductions d'émissions attendues dans le cadre de cette mesure. • Optimisation des ressources – Le Ministère n'a pas évalué l'optimisation des ressources pour cette mesure.

Mesure	Organisation	Évaluation globale des progrès réalisés en vue de la réduction des émissions d'ici 2030	Constatation de l'audit – Principales déficiences nuisant aux réductions d'émissions prévues pour 2030
Programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées	Ressources naturelles Canada	 Connaît des difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des délais de mise en œuvre – Cette mesure a été retardée. Elle a été financée au départ en 2017 pour une période de 6 ans, puis prolongée jusqu'en 2026. Le Ministère nous a dit que la pandémie de COVID-19, ainsi que l'éloignement et les circonstances uniques des collectivités visées, avaient ralenti l'exécution des projets. • Optimisation des ressources – Le Ministère a évalué d'autres avantages, mais n'a pas évalué l'optimisation des ressources associée à cette mesure sur le plan de la réduction des émissions.
Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel	Ressources naturelles Canada Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	 Obstacles majeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des délais de mise en œuvre – La mesure a été retardée. Elle a été lancée en 2019 pour financer des projets jusqu'en 2024, mais le financement a été prolongé jusqu'en 2026 en raison du retard pris par les projets lors de la dernière phase du programme. Les responsables du programme nous ont dit que la pandémie de COVID-19 avait ralenti l'exécution des projets. • Réductions d'émissions attendues – Le Ministère n'a pas fourni d'estimation des réductions d'émissions attendues pour les projets qui ont franchi les phases initiales du programme. • Optimisation des ressources – Le Ministère a évalué d'autres avantages, mais n'a pas évalué l'optimisation des ressources associée à cette mesure sur le plan de la réduction des émissions.

Transports

Mesure	Organisation	Évaluation globale des progrès réalisés en vue de la réduction des émissions d'ici 2030	Constatation de l'audit – Principales déficiences nuisant aux réductions d'émissions prévues pour 2030
Objectifs de vente réglementés pour les véhicules zéro émission légers	Environnement et Changement climatique Canada	 Sur la bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'évaluation des résultats – Le système de suivi du Ministère ne contenait pas toutes les informations requises, comme les cibles pour les trois indicateurs liés aux émissions.
Programme d'incitatifs pour les véhicules zéro émission	Transports Canada	 Sur la bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Réductions d'émissions attendues – Les réductions d'émissions attendues en 2030 variaient grandement en raison de la difficulté à départager les réductions attribuables à cette mesure et celles attribuables à la réglementation sur les véhicules à émission zéro.
Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (une composante du financement permanent du transport en commun)	Logement, Infrastructure et Collectivités Canada (anciennement Infrastructure Canada)	 Connaît des difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Défis liés à la pluralité des administrations – La mise en œuvre de cette mesure demeure difficile en raison de la pluralité des ordres de gouvernement et des municipalités, aux capacités variables, qui doivent y participer. • Réductions d'émissions attendues – Le Ministère n'a pas évalué les réductions d'émissions attendues dans le cadre de cette mesure. • Optimisation des ressources – Le Ministère n'a pas évalué l'optimisation des ressources pour cette mesure. • Analyse comparative entre les sexes plus et peuples autochtones – Le rythme de décaissement des ressources pour les peuples autochtones a été lent. Le Ministère n'a suivi qu'en partie l'accès au Fonds et n'a pas recueilli de données désagrégées pour évaluer les résultats de cette mesure.

Mesure	Organisation	Évaluation globale des progrès réalisés en vue de la réduction des émissions d'ici 2030	Constatation de l'audit – Principales déficiences nuisant aux réductions d'émissions prévues pour 2030
Fonds pour le transport en commun à zéro émission (une composante du financement permanent du transport en commun)	Logement, Infrastructure et Collectivités Canada (anciennement Infrastructure Canada)	 Connaît des difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Défis liés à la pluralité des administrations – La mise en œuvre de cette mesure demeure difficile en raison de la pluralité des ordres de gouvernement et des municipalités, aux capacités variables, qui doivent y participer. • Optimisation des ressources – Le Ministère n'a pas évalué l'optimisation des ressources pour cette mesure. • Analyse comparative entre les sexes plus et peuples autochtones – Le rythme de décaissement des ressources pour les peuples autochtones a été lent. Le Ministère n'a suivi qu'en partie l'accès au Fonds et n'a pas recueilli de données désagrégées pour évaluer les résultats de cette mesure.
Fonds pour le transport actif (une composante du financement permanent du transport en commun)	Logement, Infrastructure et Collectivités Canada (anciennement Infrastructure Canada)	 Connaît des difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Défis liés à la pluralité des administrations – La mise en œuvre de cette mesure demeure difficile en raison de la pluralité des ordres de gouvernement et des municipalités, aux capacités variables, qui doivent y participer. • Réductions d'émissions attendues – Le Ministère avait procédé à une première estimation des réductions entraînées par le programme, mais elle a été grandement revue à la baisse en raison de changements apportés à la conception du programme. • Optimisation des ressources – Le Ministère n'a pas évalué l'optimisation des ressources pour cette mesure. • Analyse comparative entre les sexes plus et peuples autochtones – Le rythme de décaissement des ressources pour les peuples autochtones a été lent. Le Ministère n'a suivi qu'en partie l'accès à la mesure et n'a pas recueilli de données désagrégées pour évaluer les résultats de cette mesure.

Pétrole et gaz

Mesure	Organisation	Évaluation globale des progrès réalisés en vue de la réduction des émissions d'ici 2030	Constatation de l'audit – Principales déficiences nuisant aux réductions d'émissions prévues pour 2030
Règlement sur le méthane dans le secteur du pétrole et du gaz	Environnement et Changement climatique Canada	 Sur la bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des délais de mise en œuvre – La mesure a été retardée. Le règlement a été proposé pour la première fois en octobre 2021. Le projet de règlement était attendu pour le début de 2023, mais n'a été publié qu'en décembre 2023. Le règlement définitif était attendu pour 2024.
Plafonnement des émissions du secteur du pétrole et du gaz	Environnement et Changement climatique Canada Ressources naturelles Canada	 Obstacles majeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des délais de mise en œuvre – La mesure a été retardée. Elle a été proposée en 2021 et la conception du règlement devait être achevée au début de 2023. Toutefois, la conception du règlement n'a pas été publiée avant décembre 2023. Le projet de règlement était prévu au départ pour décembre 2023, mais n'a pas encore été publié. Le règlement définitif est attendu pour 2025. • Défis liés à la pluralité des administrations – La mesure rencontre des défis importants liés à la pluralité des administrations en raison du fait que les provinces et les territoires sont très critiques du système proposé de plafonnement et d'échange, malgré les mesures prises par les ministères pour répondre à leurs préoccupations.

Déchets

Mesure	Organisation	Évaluation globale des progrès réalisés en vue de la réduction des émissions d'ici 2030	Constatation de l'audit – Principales déficiences nuisant aux réductions d'émissions prévues pour 2030
Nouveau règlement sur la réduction des émissions de méthane des sites d'enfouissement	Environnement et Changement climatique Canada	 Connaît des difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des délais de mise en œuvre – La mesure a été retardée. Le projet de règlement devait être prêt pour 2022 et le règlement définitif, pour 2024. Toutefois, seul le projet de règlement a été publié par le Ministère, en 2024. • Défis liés à la pluralité des administrations – La mise en œuvre de cette mesure posait des défis en raison de la forte réaction de certaines provinces au règlement fédéral. Le Ministère compte toutefois remédier à la situation en concluant un accord d'équivalence avec les provinces déjà dotées d'un règlement équivalent.

